

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 1^{er} mars 2017 portant création de la spécialité « Métiers de la piscine » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE1706638A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-95 à D. 337-124 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes professionnels relevant de l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées délivrés par le ministre chargé de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Bâtiment, travaux publics et matériaux de construction » en date du 14 décembre 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Les unités constitutives du référentiel de certification de la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel sont définies en **annexe I** au présent arrêté.

Art. 3. – Le règlement d'examen de la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel est fixé en **annexe III** au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en **annexe IV** au présent arrêté

Art. 4. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions de l'article D. 337-106, et des articles D. 337-14 et D. 337-15 du code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, il précise en outre les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Art. 5. – En application de l'article D.337-102 du code de l'éducation, la liste des diplômes et titres homologués qui permettent au candidat de se présenter à l'ensemble des unités du diplôme ou à la dernière unité ouvrant droit à délivrance du diplôme en justifiant d'une période d'activité professionnelle de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du brevet professionnel « Métiers de la piscine » est définie en **annexe II** au présent arrêté.

Art. 6. – La spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel est délivrée aux candidats ayant subi avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions des articles D. 337-105 à D. 337-118 du code de l'éducation.

Art. 7. – Les correspondances entre, d'une part, les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 21 octobre 1997 modifié portant création du brevet professionnel des métiers de la piscine et, d'autre part, les épreuves de l'examen défini par le présent arrêté sont précisées en **annexe V** au présent arrêté.

La durée de validité des notes que le candidat demande à conserver obtenues aux épreuves de l'examen subi, suivant les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1997 précité est reportée, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté, conformément aux articles D. 337-107 et D. 337-115 du code de l'éducation et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Art. 8. – La première session d'examen de la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2019.

La dernière session d'examen du brevet professionnel de la piscine organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1997 précité aura lieu en 2018. A l'issue de cette session, l'arrêté du 21 octobre 1997 précité est abrogé.

Art. 9. – La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} mars 2017.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'enseignement scolaire,*

F. ROBINE

ANNEXE

Spécialité
METIERS DE LA PISCINE
de Brevet Professionnel

SOMMAIRE

ANNEXE I : REFERENTIELS DU DIPLOME

Référentiel des activités professionnelles

Définition du métier

Activités et tâches professionnelles

Description des activités

Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences

Savoirs associés

Unités constitutives du diplôme

ANNEXE II : liste des diplômes permettant l'inscription à la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel

ANNEXE III : REGLEMENT D'EXAMEN

ANNEXE IV : DEFINITION DES EPREUVES

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME

ANNEXE I REFERENTIELS DU DIPLOME

Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

Référentiel des activités professionnelles

Définition du métier

1. CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.1. Domaine d'intervention

Le professionnel des métiers de la piscine réalise (construit, installe, entretien ou rénove) des piscines, des bains à remous (spa) dans le cadre d'un usage familial ou collectif (privé ou public).

Les métiers de la piscine s'appuient sur un cadre technique et juridique qui évolue régulièrement en fonction des nouvelles réglementations et normes (conception, sécurité, exploitation,...).

La transition énergétique nécessite de prendre en compte les paramètres liés au développement durable.

Enterrées ou hors sol, les réalisations du secteur font appel à différentes techniques de construction et de mise en œuvre telles que :

- les structures en béton armé ;
- les structures maçonnées ;
- les structures préfabriquées.

De par la nature de ses activités, le professionnel de la piscine est un technicien polyvalent. En effet, la construction, l'installation et l'entretien d'une piscine nécessite des compétences dans de nombreux domaines tels que :

- l'étude de projet (modèle numérique) ;
- le génie civil ;
- l'hydraulique ;
- l'énergétique ;
- la chimie de l'eau.

Ces activités requièrent des matériels et matériaux spécifiques et innovants liés :

- à la sécurité ;
- à l'étanchéité ;
- à la filtration ;
- à l'hydraulique ;
- au traitement de l'eau ;
- aux équipements électriques ;
- à la couverture et à la protection thermique ;
- au chauffage de l'eau
- au traitement de l'air (déshumidification) ;
- au nettoyage ;
- aux aménagements périphériques ;
- à l'automatisation et à la domotique ;
- aux abris ;
- aux jeux aquatiques ;
- à la balnéo.

Ces compétences s'exercent dans des conditions particulières d'hygiène et de sécurité en milieu humide et nécessitent des précautions dans l'environnement électrique, chimique et sanitaire.

Secteurs d'activité

La majorité des emplois se situe dans des petites et moyennes entreprises et dans un secteur d'activité « construction, installation de piscines ». Leurs structures nécessitent la polyvalence des techniciens dans la réalisation des chantiers.

Le titulaire d'un brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » exerce son activité dans les entreprises des secteurs suivants :

- les fabricants distributeurs ;
- les constructeurs ;
- les installateurs ;
- les revendeurs.

2. CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

2.1. Situation d'exercice

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » contribue à l'aménagement intérieur et extérieur par la construction d'ouvrages de loisir et de bien-être alliant des performances techniques et esthétiques.

Il exerce son activité sur les instructions de sa hiérarchie et en relation avec les autres intervenants dans l'acte de construire tels que :

- les représentants du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre (architectes, bureaux d'études, paysagistes, contrôleurs techniques...);
- les représentants des autres corps d'état dont il est ponctuellement dépendant, mais dont il conditionne également l'intervention (le terrassier, le maçon, l'électricien, le paysagiste, le thermicien,...);
- les fabricants.

Responsable de la réalisation des travaux qui lui sont confiés, le titulaire du brevet professionnel « Métiers de la piscine » peut intervenir dans l'étude, la préparation, et le suivi de son intervention.

Il exerce son activité en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles de l'art relatives à la pratique de son métier.

Il assure sa propre sécurité et, à son niveau de responsabilité, il est garant de celle de son équipe. Il est responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention d'hygiène et de sécurité (collectives ou individuelles).

Il représente au quotidien l'image de l'entreprise et participe à sa notoriété.

2.2. Autonomie

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » est autonome dans son travail et rend compte à sa hiérarchie. Il est à même de prendre et de justifier des initiatives se rapportant à la réalisation de ses travaux.

Dans le cadre de ses missions et après une formation adaptée, il peut participer au tutorat et encadrer des apprenants (stagiaires, apprentis, adultes de la formation continue, salariés) en formation dans son entreprise.

2.3. Technicité

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » respecte les réglementations, les normes et les préconisations propres à son métier (matériels, matériaux, hygiène et sécurité, environnement, urbanisme,...) et participe à la veille technologique.

Il prend en compte les procédures qualité de l'entreprise.

D'autre part, il maîtrise les outils d'information et de communication : suites bureautiques, logiciels métiers, modeleurs numériques,...

3. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

3.1. Positionnement

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » est employé comme technicien piscine, il sera pleinement opérationnel après plusieurs mois d'expérience en entreprise.

3.2. Évolution de carrière

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il peut évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier. Après une expérience professionnelle significative et selon ses compétences, il pourra évoluer vers un poste de technico-commercial, de responsable de service ou de conducteur de travaux voire reprendre ou créer une entreprise.

4. ACTIVITES ET TACHES PROFESSIONNELLES

Niveau	Définition du niveau d'implication
■□□	Connaissances et Savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, interprète et assiste sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
■■□	Connaissances et Savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
■■■	Connaissances et Savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme intervient seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

Activités et tâches professionnelles

ACTIVITES	TACHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
A1 COMMUNICATION	A1 - T1 Collecter les informations		✓	
	A1 - T2 Echanger et conseiller le client		✓	
	A1 - T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation			✓
	A1 - T4 Rendre compte de son intervention			✓
	A1 - T5 Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires		✓	
A2 ETUDES ET PREPARATION	A2 - T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre		✓	
	A2 - T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre		✓	
	A2 - T3 Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV		✓	
	A2 - T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers		✓	
A3 ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	A3 - T1 Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements		✓	
	A3 - T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier		✓	
	A3 - T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention		✓	
	A3 - T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention		✓	
A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	A4 - T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens			✓
	A4 - T1 Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement		✓	
	A4 - T2 Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé			✓
	A4 - T3 Mettre en œuvre les pièces à sceller			✓
	A4 - T4 Mettre en œuvre les réseaux			✓
	A4 - T5 Mettre en œuvre le groupe de filtration			✓
	A4 - T6 Mettre en œuvre les équipements périphériques			✓
	A4 - T7 Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support			✓
	A4 - T8 Effectuer la mise en eau			✓
A4 - T9 Mettre en œuvre les équipements de sécurité			✓	
A5 MISE EN SERVICE	A5 - T1 Mettre en service le groupe de filtration			✓
	A5 - T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau			✓
	A5 - T3 Mettre en service les équipements périphériques			✓
	A5 - T4 Mettre en service l'équipement de sécurité		✓	
A6 MAINTENANCE ET SAV	A6 - T1 Nettoyer la piscine et ses équipements			✓
	A6 - T2 Traiter l'eau			✓
	A6 - T3 Contrôler les équipements			✓
	A6 - T4 Effectuer l'entretien de l'installation			✓
	A6 - T5 Hiverner et remettre en service			✓
	A6 - T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective			✓

Description des activités

Activité	A1 – COMMUNICATION
Tâche T1 : Collecter les informations	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Documents techniques fabricant Consignes écrites et orales Données relatives au client et à l'ouvrage	
Contexte d'intervention : Au magasin A l'atelier A l'entreprise Sur site	
Moyens mobilisés : Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : Les informations et les besoins relatifs au client sont relevés. Les renseignements techniques, réglementaires et législatifs sont ciblés et hiérarchisés. Les sources d'information sont vérifiées.	

Activité	A1 - COMMUNICATION
Tâche T2 : Échanger et conseiller le client	
Niveau 2 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Documents techniques fabricant Visites ou témoignages clients existants Données relatives au client et à l'ouvrage Consignes orales et écrites	
Contexte d'intervention : Au magasin A l'entreprise Sur site	
Moyens mobilisés : Matériel ou ouvrage d'exposition TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : Le vocabulaire est adapté à la situation et à l'interlocuteur. Les attentes et besoins du client sont identifiés et transmis à la hiérarchie. Les solutions techniques proposées sont argumentées. L'éthique vis à vis de la concurrence ou leurs produits est respectée. Les étapes de l'intervention sont explicitées. La documentation technique et réglementaire appropriée est remise au client. Les obligations d'information liées à la sécurité sont respectées. La posture du technicien renforce l'image positive de l'entreprise.	

Activité	A1 - COMMUNICATION
Tâche T3 : Expliquer le fonctionnement de l'installation	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Documents techniques fabricant	
Contexte d'intervention : A la mise en service ou à la réception Au magasin ou site d'exposition Sur site	
Moyens mobilisés : Carnet d'entretien Notice technique, guide d'utilisation et d'entretien Documents relatifs au développement durable (piscine basse consommation, conseils pour une utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie) Matériels élémentaires d'analyse, réglage, traitement ou d'entretien	
Résultats attendus : Les explications fournies permettent au client d'utiliser et d'entretenir son installation. Le client est informé : -sur l'utilisation de l'ouvrage dans le respect de l'environnement ; -sur les risques liés à la sécurité des biens et des personnes. Le client est informé sur les conditions à respecter : -pour préserver la durabilité de l'ouvrage ou des équipements ; -pour bénéficier des garanties.	

Activité	A1 - COMMUNICATION
Tâche T4 : Rendre compte de son intervention	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Documents techniques fabricant Données relatives au client et à l'ouvrage	
Contexte d'intervention : Au magasin, à l'atelier ou sur le site d'exposition Sur site A l'entreprise	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Fiche de rapport (intervention, anomalie, réglage...) Logiciel de suivi de chantier	
Résultats attendus : L'état d'avancement des travaux est rapporté. Les données nécessaires à la facturation sont transmises. Les anomalies sont relevées et consignées. Les moyens techniques de communication sont adaptés et maîtrisés. Un compte-rendu exploitable est transmis à la hiérarchie.	

Activité	A1 - COMMUNICATION
Tâche 5 : Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires	
Niveau 2 : ■ ■	
Données techniques et ressources : Document et procédure d'accueil de l'entreprise Consignes écrites Livret de suivi de la formation Livret d'apprentissage Annexes pédagogiques	
Contexte d'intervention : Sur site A l'entreprise Au centre de formation	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : L'apprenant est intégré dans l'équipe. La formation renforcée à la sécurité des apprenants est assurée et formalisée. Les gestes techniques sont transmis et vérifiés. Les dangers des postes de travail sont signalés et les mesures de prévention des risques professionnels correspondantes sont expliquées. Les besoins de formation de l'apprenant sont pris en compte. Le suivi de formation est assuré. Les documents de suivi et d'évaluation sont renseignés. Les interlocuteurs sont identifiés. Les informations, les manquements concernant l'apprenant sont transmis à la hiérarchie. La progression de l'apprenant est transmise à la hiérarchie.	

Activité	A2 – ETUDES ET PREPARATION
Tâche T1 : Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant Plan Local d'Urbanisme Etude de sol ou sondage	
Contexte d'intervention : Sur site A l'entreprise Au magasin Relation avec l'administration, les fournisseurs et les intervenants	
Moyens mobilisés : Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : Les documents administratifs sont renseignés, exploités et validés. Les documents techniques réalisés sont exploitables et intégrés au dossier technique d'exécution. Le système constructif est validé. Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués. Les moyens de prévention des risques professionnels sont identifiés et adaptés.	

Activité	A2 – ETUDES ET PREPARATION
Tâche T2 : Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : A l'entreprise Sur chantier (cas de rénovation par exemple)	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Logiciel et outils informatiques appropriés	
Résultats attendus : Les matériaux, matériels et équipements nécessaires au projet sont identifiés, listés et quantifiés. Les intervenants internes ou externes nécessaires au projet sont identifiés et qualifiés. Le temps de travail engendré par le projet est quantifié.	

Activité	A2 – ETUDES ET PREPARATION
Tâche T3 : Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Documents fabricants / catalogues pièces détachées Diagnostic SAV / Descriptif de la réparation Demande client	
Contexte d'intervention : Sur site A l'entreprise Au magasin	
Moyens mobilisés : Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : Les pièces détachées et équipements nécessaires à l'intervention sont identifiés et dimensionnés. Les intervenants internes et externes nécessaires à l'intervention sont identifiés. Le temps de travail engendré par l'intervention est quantifié. Le devis est formalisé.	

Activité	A2 – ETUDES ET PREPARATION
Tâche T4 : Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Carnets de prescription des risques généraux Carnets de prescription des risques spécifiques Plan Général de Coordination SPS/Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS/PPSPS) Dossier technique d'exécution de l'ouvrage Plan de prévention Analyse de risque liée à l'ordre de travail Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise	
Contexte d'intervention : A l'entreprise Au magasin Sur site	
Moyens mobilisés : Equipements de Protection Collective et Individuelle Installations provisoires de chantier	
Résultats attendus : Les dangers sont identifiés et caractérisés de manière exhaustive. L'analyse des situations de travail permet l'évaluation des risques. Les mesures de prévention prévues sont mises en œuvre. Le cas échéant, les mesures complémentaires sont proposées. Les qualifications et autorisations des intervenants sont vérifiées. La hiérarchie est informée et consultée sur les mesures à prendre. Les consignes sont transmises et comprises. Le plan de prévention est respecté. Les ouvrages correspondant à un facteur de risque sont signalés pour être inscrit à l'inventaire. Les risques liés aux agents chimiques dangereux sont pris en compte. Les intervenants et les tiers sont informés des risques.	

Activité	A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER
Tâche T1 : Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements	
Niveau 2 ■ ■	
<p>Données techniques et ressources :</p> <p>Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire Document technique fabricant Quantitatif de fournitures nécessaires État du stock Plan de l'aire de stockage Fiches de Données de Sécurité (FDS) et instructions de stockage</p>	
<p>Contexte d'intervention :</p> <p>A l'atelier Au magasin Sur site En phase de transport</p>	
<p>Moyens mobilisés :</p> <p>TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Logiciel de gestion du stock</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Les fournitures sont identifiées, triées et répertoriées. L'organisation du stockage est respectée. Les commandes correspondent aux besoins. Les commandes sont gérées en fonction des franco de port. Les bons de livraison sont vérifiés et enregistrés. Les quantités minimales sont signalées et les approvisionnements sont générés. Les fournitures sont enregistrées et étiquetées. Les fournitures consommées sont enregistrées en quantité et en valeur. Les dates limites d'utilisation optimale sont prises en compte. Les règles de sécurité de stockage des produits sont respectées. Le site est maintenu propre. La gestion des déchets respecte les règles de tri sélectif et de sécurité. Les anomalies sont identifiées et signalées.</p>	

Activité	A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER
Tâche T2 : Vérifier et actualiser le planning du chantier	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant Planning prévisionnel des travaux Bons de commandes et bons de livraisons	
Contexte d'intervention : A l'atelier Sur site A l'entreprise Au magasin	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Logiciels de gestion de planning	
Résultats attendus : Le planning est vérifié. Des solutions alternatives sont proposées par anticipation. Les imprévus ou anomalies sont signalés ou gérés. Le planning est ajusté en fonction des contraintes. Le cahier de chantier est rempli au fil du déroulement du chantier et validé.	

Activité	A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER
Tâche T3 : Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Matériel de mesure et de contrôle	
Résultats attendus : Les informations obligatoires sont présentes (affichage et signalétique). Le choix du matériel de mesure ou de contrôle est adapté. Les travaux sont conformes au dossier technique d'exécution en vue de la réception. Les règles de sécurité et d'environnement sont respectées. Les non-conformités sont signalées ou traitées. La fiche qualité est complétée et transmise. Le cahier de chantier est rempli et validé.	

Activité	A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER
Tâche T4 : Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant Attestation de la conformité des travaux Dossier d'ouvrages exécutés État du solde financier Attestation de garantie Résultats des analyses de l'eau Fiche de Données de Sécurité des produits chimiques Carnet d'entretien	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	
Résultats attendus : Les réserves sont notées et transmises à la hiérarchie. Le dossier d'ouvrage exécuté est complété et remis au client. Le procès-verbal de réception et les documents liés à la sécurité sont datés et co-signés. Les précautions de stockage et d'utilisation des produits chimiques sont fournies.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T0 : Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens	
Niveau 3 ■ ■ ■	
<p>Données techniques et ressources : Document Unique d'évaluation des risques de l'entreprise Dossier technique d'exécution Fiches Données Sécurité (FDS) Attestations, habilitations... Cahier de chantier</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur site</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnes formées, habilitées Trousse de premiers secours Equipements de Protection Collective, Equipements de Protection Individuelle Moyens d'accès et de manutention Matériel de signalétique Matériel de protection Approvisionnement des matériels et des matériaux Seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers Alimentation électrique protégée Accès aux moyens d'hygiène (vestiaires, sanitaires...)</p>	
<p>Résultats attendus : Les zones de stockage sont définies en tenant compte : -de la co-activité ; -de l'avancement prévisionnel du chantier. La signalétique est mise en place. L'environnement du chantier et les biens sont protégés et sauvegardés. Les appareillages électriques et points lumineux sont repérés, protégés et le risque électrique maîtrisé (suppression ou, à défaut, protection). Les espaces de vie des intervenants sont localisés. Les moyens de manutention sont mis à disposition des intervenants. Les anomalies, manques, risques persistants sont traités ou signalés. Les consignes sont transmises et respectées. Les mesures de prévention des risques professionnelles prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés. Les risques non prévus sont analysés et traités à mesure de leur apparition. Les mesures de prévention correctives respectent les principes généraux de prévention (suppression ou à défaut réduction du risque, protection collective, protection individuelle, consignes). Les mesures de prévention du risque chimique sont appliquées. Les zones de stockage sont sécurisées. Les postes de travail sont maintenus propres. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.</p>	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T1 : Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels de mesure et d'implantation	
Résultats attendus : L'implantation respecte les documents techniques et administratifs. Les moyens disposés pour la matérialisation sont visibles et protégés. Le procès-verbal d'implantation est co-signé. Le terrassement, le drainage, le puits de décompression et le remblai respectent le cahier des charges. Le cahier de chantier est complété et validé. La sécurité des biens et des personnes est respectée. Le site d'intervention est protégé, mis en sécurité et restitué en l'état.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T2 : Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée ou béton armé	
Niveau 3 ■■■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Outils de mesure Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus : La mise en œuvre respecte le dossier technique d'exécution. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété et validé. Le site d'intervention est protégé, mis en sécurité et restitué en l'état. Le chantier est propre et rangé.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T3 : Mettre en œuvre les pièces à sceller	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus : La mise en œuvre des pièces à sceller respecte le dossier technique d'exécution. Les critères d'aplomb, de niveau, d'alignement sont respectés. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété et validé. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués. Le chantier est propre et rangé.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T4 : Mettre en œuvre les réseaux	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre Appareil de mise en pression air ou eau (épreuve)	
Résultats attendus : Le cahier de chantier est complété et validé. Le plan de récolement est consigné dans le cahier de chantier Les réseaux respectent le dossier technique d'exécution. Les réseaux sont identifiés, signalés et repérés. Les règles de mise en œuvre sont respectées. Le réseau hydraulique est testé et exempt de fuite. Les réseaux hydraulique et aéraulique sont exempts de nuisances vibratoire et sonore. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués. Le chantier est propre et rangé.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T5 : Mettre en œuvre le groupe de filtration	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Local technique	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus : L'espace est optimisé dans le local technique en tenant compte des futurs équipements. Les critères d'aplomb, de niveau, d'alignement sont respectés. Les critères d'esthétisme et de propreté sont respectés. La mise en œuvre du groupe de filtration respecte le dossier technique d'exécution. Les pertes de charge sont optimisées. L'accès aux différents équipements est facilité. Les plaques signalétiques sont lisibles. L'affichage du plan de fonctionnement et l'étiquetage des réseaux sont assurés. Les tuyauteries au-dessus du niveau du sol sont soutenues (les équipements ne servent pas de support). L'autocontrôle est effectué à chaque étape. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués. Le chantier est propre et rangé.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T6 : Mettre en œuvre des équipements périphériques	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Documents techniques fabricants : -système de traitement de l'eau ; -système de chauffage de l'eau ; -système de traitement de l'air (déshumidification) ; -appareil de nettoyage ; -équipement interopérable (domotique) ; -appareil d'éclairage ; -équipement sportif, ludique et de bien-être ; -système audio ; -...	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus : La mise en œuvre des équipements périphériques respecte les prescriptions des fabricants. Les vannes d'isolement sont installées pour faciliter la maintenance. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

▪

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T7 : Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus : Le support est vérifié avant la mise en œuvre de l'étanchéité. La mise en œuvre de l'étanchéité respecte les tolérances de pertes normatives. La notion d'économie de matériau est prise en compte. Un soin particulier est apporté à l'esthétisme de l'ensemble. Le chantier est propre et rangé. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T8 : Effectuer la mise en eau	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant Résultats d'analyse de l'eau de remplissage Dispositions administratives sur les restrictions d'usage de l'eau Note technique de sécurité	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Accès à un point d'eau	
Résultats attendus : La piscine est remplie au niveau requis. Le système de sécurité est installé ou les informations relatives aux obligations de sécurité du bassin sont données au propriétaire. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Activité	A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE
Tâche T9 : Mettre en œuvre les équipements de sécurité	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges) Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier Document technique fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériels et matériaux de mise en œuvre	
Résultats attendus La mise en œuvre des équipements de sécurité respecte les prescriptions du fabricant. Le système de sécurité est installé ou les informations relatives aux obligations de sécurité du bassin sont données au propriétaire. Le cahier de chantier est complété. Le chantier est propre et rangé. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Activité	A5 – MISE EN SERVICE
Tâche T1 : Mettre en service le groupe de filtration	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Document technique fabricant Dossier technique : Schémas hydraulique et électrique Rapport des tests d'étanchéité Cahier de chantier	
Contexte d'intervention : Dans le local technique Sur site	
Moyens mobilisés : Contrôle visuel et auditif Outillage approprié	
Résultats attendus : Le groupe de filtration fonctionne. Le préfiltre de la pompe et le filtre sont exempts d'air. Le point de référence du manomètre est défini et repéré. L'écémage de surface est réglé. Le temps de filtration est programmé. Le réglage des vannes du collecteur d'aspiration et du réseau est effectué. L'autocontrôle est effectué à chaque étape.	

Activité	A5 – MISE EN SERVICE
Tâche T2 : Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Fiches techniques des produits de traitement Balance Taylor ou indice de Langelier Logiciel de traitement d'eau fabricant	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Outils de mesure Produits de traitement	
Résultats attendus : Les outils de mesure sont appropriés et utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. L'interprétation des résultats est correctement effectuée. Suite aux résultats d'analyse : <ul style="list-style-type: none">-l'eau est équilibrée : Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés ;-l'eau est désinfectée et désinfectante ;-l'eau est limpide (turbidité faible). Les résultats sont consignés dans le carnet sanitaire ou d'entretien. L'analyse de contrôle est réalisée et valide l'équilibre et la désinfection. Le cahier de chantier est complété et validé.	

Activité	A5 – MISE EN SERVICE
Tâche T3 : Mettre en service les équipements périphériques	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources Notice d'installation et d'utilisation : -système de traitement de l'eau ; -système de chauffage de l'eau ; -système de traitement de l'air (déshumidification) ; -appareil de nettoyage ; -équipement interopérable (domotique) ; -appareil d'éclairage ; -équipement sportif, ludique et de bien-être ; -système audio ; -... Résultats des analyses de l'eau Cahier de chantier	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Outillage approprié Solutions tampons Notice d'utilisation Outils de mesure	
Résultats attendus : L'équipement périphérique est testé et réglé. L'équipement périphérique fonctionne conformément aux prescriptions du fabricant et aux attentes du client. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le carnet de de chantier est complété et validé.	

▪

Activité	A5 – MISE EN SERVICE
Tâche T4 : Mettre en service l'équipement de sécurité	
Niveau 2 ■ ■	
Données techniques et ressources : Documents techniques et d'utilisation de l'équipement de sécurité : notice fabricant, normes, réglementation	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Outillage approprié	
Résultats attendus : L'équipement de sécurité est testé et réglé. L'équipement de sécurité fonctionne conformément à la norme et aux prescriptions du fabricant. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le carnet de de chantier est complété et validé	

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T1 : Nettoyer la piscine et ses équipements	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Informations clients Contrat d'entretien Documents techniques : notice fabricant, normes, réglementation Règles de sécurité de mise en œuvre des produits Liste de tâches à réaliser Constatations par observations	
Contexte d'intervention : Sur site Par interface à distance	
Moyens mobilisés : Matériels de nettoyage (balai, nettoyeur, épuisette,...) Guide d'utilisation et d'entretien Produits appropriés	
Résultats attendus : Le bassin est correctement nettoyé. Le média filtrant est correctement nettoyé. Le niveau d'eau est rétabli si nécessaire. Les abords du bassin sont propres. Les skimmers et les préfiltres sont nettoyés. Le traitement des déchets et des rejets sont réalisés dans le respect de l'environnement. La consommation d'eau est maîtrisée.	

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T2 : Traiter l'eau	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Notice des outils de mesure Fiches techniques des produits chimiques Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation Balance Taylor ou indice de Langelier Fiche de Données de Sécurité des produits Logiciel de traitement de l'eau Carnet sanitaire ou d'entretien	
Contexte d'intervention : Sur site Au magasin	
Moyens mobilisés : Outils de mesure Produits d'équilibrage et de désinfection	
Résultats attendus : Les mesures sont correctement effectuées. L'interprétation des résultats est correcte. Les produits de traitements nécessaires sont identifiés et quantifiés. La manipulation et l'association des produits sont réalisées en toute sécurité dans le respect de la réglementation spécifique aux produits chimiques. L'ordonnement des étapes de traitement est respecté. Le choix et la mise en œuvre du traitement est adaptée aux installations. Les paramètres de l'eau sont corrigés et conformes à la réglementation et aux recommandations. L'eau est équilibrée, désinfectée et désinfectante. Le carnet sanitaire est complété et validé.	

▪

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T3 : Contrôler les équipements	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Procédure d'essai Informations clients Contrat d'entretien Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation Schéma d'installation	
Contexte d'intervention : Sur site Au magasin	
Moyens mobilisés : Gabarits de contrôle, d'étalonnage. Outils de mesures	
Résultats attendus : Le bon fonctionnement du système de sécurité du bassin est validé. Les dispositifs de sécurité des personnes sont contrôlés. Les appareils de protection électrique sont réglés correctement. Un contrôle visuel et auditif de l'ensemble de l'installation est réalisé. Les exigences réglementaires et normatives sont maîtrisées. En cas de défaillance d'un équipement de sécurité, le client est informé ou l'installation est mise en sécurité. Le carnet d'entretien est complété et validé. Le chantier est propre et sécurisé. Les résultats des mesures sont correctement interprétés.	

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T4 : Effectuer l'entretien de l'installation	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Schémas hydrauliques Schémas électriques Fiches techniques produits chimiques Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation Résultats de l'analyse (équilibre et qualité de l'eau) Carnet d'entretien	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Matériel d'entretien.	
Résultats attendus : Les éléments filtrants sont vérifiés et nettoyés ou remplacés si besoin. Les éléments d'usure sont changés si besoin. Les appareils de traitement d'eau et d'air sont réglés et étalonnés. Toutes les opérations effectuées respectent l'environnement et la consommation d'eau. Le carnet d'entretien est complété et validé. Le chantier est propre et sécurisé.	

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T5 : Hiverner et remettre en service	
Niveau 3 ■■■	
Données techniques et ressources : Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation Fiches techniques des produits chimiques Résultats d'analyse de l'eau	
Contexte d'intervention : Sur site	
Moyens mobilisés : Outillage ou éléments spécifiques nécessaires à l'hivernage Matériel de nettoyage	
Résultats attendus : L'eau est équilibrée avant la fermeture et à l'ouverture. La bâche d'hivernage est mise en place. Les risques de dégradations dues au gel sont supprimés. L'eau est préparée chimiquement à l'arrêt de la filtration. Le niveau d'eau est ajusté. Le nettoyage du bassin est effectué. Les éléments de l'installation sont préparés à un arrêt prolongé ou à un redémarrage. Le bassin est sécurisé.	

Activité	A6 – MAINTENANCE ET SAV
Tâche T6: Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective	
Niveau 3 ■■■	
Données techniques et ressources : Catalogue fabricant de pièces détachées. Schémas hydrauliques Schémas électriques Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation Les informations client relatives à la panne.	
Contexte d'intervention : Sur site En magasin	
Moyens mobilisés : Matériels de détection, de mesure Outillage de pose et de dépose	
Résultats attendus : Le diagnostic est réalisé et l'origine de la panne identifiée ou confirmée. Une mise en sécurité avant intervention est réalisée. L'intervention est méthodique. L'outillage utilisé est adapté. Les essais et la remise en service sont effectués. La réparation est durable et de qualité. La fiche d'intervention est complétée et validée. Le carnet d'entretien est complété et validé.	

Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
<p>S'INFORMER, COMMUNIQUER</p>	<p>C1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecter les informations 2. Emettre et recevoir des informations 3. Etablir un rapport d'activités oral ou écrit 4. Animer une équipe
<p>TRAITER DÉCIDER PRÉPARER</p>	<p>C2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décoder les informations 2. Traduire une solution technique 3. Effectuer les choix technologiques 4. Déterminer les besoins des travaux 5. Etablir un état des lieux de l'ouvrage 6. Mener une démarche de prévention des risques professionnels
<p>ORGANISER, GERER</p>	<p>C3</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir un ordre de service 2. Réaliser un devis sur un ouvrage existant 3. Gérer les approvisionnements 4. Suivre et mettre à jour un planning 5. Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention
<p>METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER</p>	<p>C4</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Implanter l'ouvrage 2. Réaliser une structure 3. Installer les pièces à sceller 4. Installer un groupe de filtration 5. Installer les équipements périphériques 6. Mettre en place les réseaux 7. Réaliser une étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support 8. Mettre en œuvre les équipements de sécurité 9. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
<p>METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU</p>	<p>C5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser l'eau 2. Diagnostiquer une anomalie 3. Traiter l'eau 4. Paramétrer et régler les équipements de traitement

METTRE EN SERVICE	C6	1. Réaliser la mise en eau
		2. Réaliser la mise en service du groupe de filtration
		3. Réaliser la mise en service des équipements périphériques
		4. Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
MAINTENIR, ENTRETENIR	C7	1. Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
		2. Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
		3. Préparer l'ouvrage et ses équipements
		4. Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre
		5. Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Mise en relation tâches et compétences

A1 – COMMUNICATION	
TACHES	COMPETENCES
T1 Collecter les informations	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention
T2 Échanger et conseiller le client	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique
T4 Rendre compte de son intervention.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
T5 Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning

A2 ETUDE ET PREPARATION	
TACHES	COMPETENCES
T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.1 Etablir un ordre de service
T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements
T3 Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre
T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

A3 ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
TACHES	COMPETENCES
T1 Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
TACHES	COMPETENCES
T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T1 Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.1 Implanter l'ouvrage C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T2 Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T3 Mettre en œuvre les pièces à sceller	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
TACHES	COMPETENCES
T4 Mettre en œuvre les réseaux	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.6 Mettre en place les réseaux C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T5 Mettre en œuvre le groupe de filtration	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T6 Mettre en œuvre des équipements périphériques	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T7 Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
TACHES	COMPETENCES
T8 Effectuer la mise en eau	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C5.1 Analyser l'eau C5.3 Traiter l'eau C6.1 Réaliser la mise en eau
T9 Mettre en œuvre les équipements de sécurité	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.6 Mettre en place les réseaux C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau

A5 MISE EN SERVICE	
TACHES	COMPETENCES
T1 Mettre en service le groupe de filtration	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.4 Installer un groupe de filtration C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T3 Mettre en service les équipements périphériques	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.5 Installer les équipements périphériques C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T4 Mettre en service l'équipement de sécurité	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

A6 MAINTENANCE ET SAV	
TACHES	COMPETENCES
T1 Nettoyer la piscine et ses équipements	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
T2 Traiter l'eau	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
T3 Contrôler les équipements	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre

A6 MAINTENANCE ET SAV	
TACHES	COMPETENCES
T4 Effectuer l'entretien de l'installation	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T5 Hiverner et remettre en service	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements

A6 MAINTENANCE ET SAV	
TACHES	COMPETENCES
T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER

COMPÉTENCE TERMINALE – C1.1 : Collecter les informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	▪réunir les documents.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Données relatives au client et à l'ouvrage ▪Demande client ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Documents techniques fabricant ▪Plan Local d'Urbanisme (PLU) ▪Etude de sol ou sondage ▪Guides professionnels ▪Carnet sanitaire ▪Cahier de chantier ▪Logiciel de suivi de chantier 	Les informations et besoins relatifs au client sont relevés.	S0 S1 S2 S16 S17
	▪recenser les éléments d'une installation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Rapport d'intervention ▪Diagnostic SAV/descriptif de la réparation ▪Logiciel de GMAO ▪Catalogues pièces détachées ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise ▪Carnets de prescription des risques généraux ▪Carnets de prescription des risques spécifiques ▪Plan Général de Coordination SPS/Plan Particulier de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS/PPSPS) 	La collecte permet de vérifier ou d'analyser une situation. Les renseignements techniques, réglementaires et législatifs sont ciblés et hiérarchisés. Les sources d'information sont vérifiées.	
	▪rechercher les caractéristiques d'un matériel ou produit.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Carnets de prescription des risques généraux ▪Carnets de prescription des risques spécifiques ▪Plan Général de Coordination SPS/Plan Particulier de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS/PPSPS) ▪Plan de prévention ▪Analyse de risque lié à l'ordre de travail ▪Quantitatif de fournitures nécessaires ▪État du stock ▪Plan de l'aire de stockage ▪Fiches de données de sécurité (FDS) et instruction de stockage ▪Planning prévisionnel des travaux ▪Bons de commandes et bons de livraisons ▪Attestation de la conformité des 	Les moyens et outils de communication sont exploités de façon éthique et responsable. Les relevés et métrés sont corrects et complets. Les éléments sont reconnus sans erreur.	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪exploiter les outils numériques. 	<p>travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier d'ouvrages exécutés ▪État du solde financier ▪Attestation de garantie ▪Résultats des analyses de l'eau ▪Document unique d'évaluation des risques de l'entreprise ▪attestations, habilitations... ▪Résultats d'analyse de l'eau de remplissage ▪Dispositions administratives sur les restrictions d'usage de l'eau ▪Note technique sécurité ▪Rapport des tests d'étanchéité ▪Fiches techniques de produits de traitement 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪faire un relevé, un métré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Balance Taylor ou indice de Langelier ▪Logiciel de traitement d'eau fabricant ▪Contrat d'entretien ▪Sur site ▪Entreprise : bureau, magasin, atelier 		

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER**COMPÉTENCE TERMINALE – C1.2 : Emettre et recevoir des informations**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	▪ choisir les supports de communication.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents techniques fabricant ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Guide professionnel ▪ Carnet sanitaire ▪ Cahier de chantier ▪ Technologies de l'Information et de la Communication ▪ Logiciel de suivi de chantier ▪ Logiciel de GMAO ▪ Sur site ▪ Entreprise : bureau, magasin, atelier 	Le support de communication est adapté à la situation, au client.	S0 S1 S2 S17
	▪ expliquer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation, des équipements.		Les explications sont cohérentes et ne comportent pas d'erreur technique.	
	▪ conseiller le client ou le gestionnaire de la piscine.		Le vocabulaire est correct et adapté. L'argumentation est pertinente et convaincante.	
	▪ argumenter ses propositions.		Les consignes sont précises et justifiées.	
	▪ réceptionner et transmettre des consignes, oralement ou par écrit.		Les informations reçues sont comprises.	
	▪ s'assurer que l'information est bien comprise.		La restitution est fidèle.	
	▪ écouter son (ses) interlocuteur(s), et s'assurer du bien fondé de ses (leurs) propos.		Une attitude éthique et responsable est adoptée face aux différents interlocuteurs.	

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER**COMPÉTENCE TERMINALE – C1.3 : Etablir un rapport d'activités oral ou écrit**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	▪ rendre compte d'une situation ou de l'avancement des travaux et des difficultés rencontrées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents techniques fabricant ▪ Carnet sanitaire ▪ Cahier de chantier ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Guide professionnel ▪ Technologies de l'Information et de la Communication ▪ Fiche de rapport ▪ Logiciel de suivi de chantier ▪ Logiciel de GMAO ▪ Sur site ▪ Entreprise : bureau, magasin, atelier 	<p>L'état d'avancement des travaux est rapporté.</p> <p>La situation est rapportée.</p> <p>Les anomalies sont relevées et consignées.</p> <p>Le rapport est étayé et le contenu est objectif, clair et précis.</p> <p>Les moyens de communication sont adaptés et maîtrisés.</p>	S2

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER**COMPÉTENCE TERMINALE – C1.4 : Animer une équipe**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	▪exposer un procédé de fabrication ou de pose concernant une partie de l'ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Documents techniques fabricant ▪Guide professionnel ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Carnet sanitaire ▪Cahier de chantier ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Sur site ▪Entreprise : bureau, magasin, atelier 	<p>Les moyens didactiques et d'expression sont appropriés aux destinataires du message (images, exemples, répétitions,...).</p> <p>Le message est intelligible et les idées sont précises.</p> <p>La sensibilité des interlocuteurs sont prises en compte et la teneur du message est adaptée.</p>	S2 S17 S18
	▪commenter une nouvelle technique et procéder à sa démonstration.			
	▪informer sur une démarche qualité ou sécurité.			
	▪s'assurer de la compréhension des informations transmises.			

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER**COMPÉTENCE TERMINALE – C2.1 : Décoder les informations**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	▪intégrer une consigne orale ou écrite.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Informations orales ou écrites ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Documents techniques fabricant ▪Référentiels normatif et réglementaire. ▪Plan local d'urbanisme ▪Etude de sol et sondage ▪Outils de mesure ▪Logiciels et outils appropriés ▪TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ▪Fiches de Données de Sécurité (FDS) ▪Sur site ▪Entreprise : bureau, magasin, atelier 	<p>Le besoin du client est clairement compris.</p> <p>Les consignes de la hiérarchie et des collaborateurs orales ou écrites sont bien comprises.</p> <p>Les données techniques sont bien interprétées et correctement assimilées.</p> <p>Les résultats sont correctement interprétés.</p>	S2 S16
	▪comprendre des documents.			
	▪interpréter des relevés.			
	▪interpréter des résultats.			

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.2 : Traduire une solution technique

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	<ul style="list-style-type: none"> ▪réaliser un croquis, un schéma de principe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Logiciels et outils appropriés ▪TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ▪Référentiels normatifs et réglementaires ▪Formulaires CERFA ▪Plan local d'urbanisme ▪Sur site ▪Bureau d'étude, d'architecte ▪Entreprise : bureau, magasin, atelier 	<p>La solution technique proposée respecte le cahier des charges.</p> <p>Le système constructif est validé.</p>	S2
	<ul style="list-style-type: none"> ▪réaliser des schémas hydrauliques et électriques normalisés. 		<p>Les spécificités et les contraintes de la solution technique proposée ou retenue sont anticipées</p> <p>Des plans clairs et complets du projet sont proposés au client/à la hiérarchie.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪tracer des plans (plan de terrassement, plan d'implantation, plans d'ensemble,...). 		<p>La perspective isométrique de l'installation respecte le cahier des charges.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪effectuer des démarches administratives. 		<p>Les documents réalisés comportent toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪renseigner les documents administratifs. 		<p>Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués (NF C15-100, NF EN 16713-2,...).</p> <p>Les symboles normalisés sont maîtrisés et utilisés correctement.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪assurer une veille technologique et réglementaire. 		<p>Les règles de base de l'urbanisme sont maîtrisées et respectées.</p> <p>Les outils d'information et de communication sont utilisés et maîtrisés.</p>	

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.3 : Effectuer les choix technologiques

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	<ul style="list-style-type: none"> dimensionner les équipements en fonction du cahier des charges. 	<ul style="list-style-type: none"> Cahier des charges Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Référentiels normatifs et réglementaires Document technique fabricant Plan local d'urbanisme Sur site Entreprise 	<p>Les choix préconisés ou retenus respectent le cahier des charges et répondent aux besoins exprimés.</p> <p>Les choix proposés sont hiérarchisés (ex : exposer les alternatives possibles à la solution proposée).</p>	S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S9 S10
	<ul style="list-style-type: none"> sélectionner les équipements parmi les produits disponibles. 		<p>Les aspects budgétaires sont pris en considération.</p> <p>Les aspects environnementaux sont pris en considération (efficacité énergétique, rejets,...).</p>	S11 S12 S13 S14 S15
	<ul style="list-style-type: none"> justifier et argumenter les choix préconisés. 		<p>Les choix technologiques préconisés ou retenues sont justifiés et argumentés.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> assurer une veille technologique et réglementaire (équipements fabricants). 		<p>Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués (NF C15-100, NF EN 16713-2,...).</p> <p>Un éventail suffisant de solutions technologiques a été envisagé et proposé.</p>	

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER**COMPÉTENCE TERMINALE – C2.4 : Déterminer les besoins des travaux**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	▪ identifier et dimensionner les besoins en matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier des charges ▪ Logiciels et outils appropriés ▪ TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ▪ Référentiels normatifs et réglementaires ▪ Documents techniques fabricant ▪ Sur site ▪ Entreprise : bureau 	Les prescriptions des fournisseurs sont suivies.	S2 S3 S4 S5 S6 S7
	▪ identifier et dimensionner les besoins en matériels.		Les procédés de mise en œuvre sont maîtrisés.	S8 S9 S10 S11
	▪ identifier et dimensionner les besoins en main-d'œuvre.		Les référentiels normatifs et réglementaires et les règles de l'art sont respectés et appliqués.	S12 S13 S14 S15
	▪ identifier et dimensionner les besoins en équipements de travail et de protection.		Les besoins en main-d'œuvre sont correctement identifiés et quantifiés.	
	▪ quantifier le temps de travail à prévoir pour les travaux.		Les besoins en matériaux, en matériels, en équipements sont correctement identifiés et dimensionnés.	
		Le phasage (ordonnancement) des travaux est raisonnablement anticipé.		

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER**COMPÉTENCE TERMINALE – C2.5 : Etablir un état des lieux de l'ouvrage**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪ réaliser un constat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils de capture d'images ▪ TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ▪ Outils de mesure et de contrôle ▪ Référentiels réglementaires et normatifs ▪ Plan d'exécution (croquis, schémas,..) ▪ Carnet d'entretien ▪ Carnet sanitaire ▪ Sur site 	La conformité de l'installation électrique est vérifiée.	S0 S2 S20
	▪ évaluer un degré d'usure ou de dégradation.		Les dispositifs de sécurité de la piscine ont été vérifiés conformément à la réglementation.	
	▪ vérifier le bon fonctionnement des équipements.		Le bon fonctionnement des équipements est vérifié.	
	▪ vérifier la conformité des systèmes de sécurité.		L'évaluation du degré de dégradation de l'ouvrage est effectuée.	
	▪ rédiger un rapport.		Le rapport est clair et précis.	
		Les résultats du constat sont correctement interprétés et des recommandations sont recommandées.		

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.6 : Mener une démarche de prévention des risques professionnels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	<ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser les risques et les contraintes liés à l'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure de sécurité ▪ Contexte de l'intervention ▪ Habilitation ▪ Ordre de service ▪ Réglementation en vigueur ▪ Consignes de l'entreprise ▪ Procédure de sécurité ▪ Plan de prévention ▪ Document unique ▪ Sur site ▪ Entreprise 	<p>Les risques liés à l'intervention sont identifiés de manière exhaustive.</p> <p>Les risques sont hiérarchisés en fonction de leur probabilité et de leur gravité.</p> <p>Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés.</p>	S16
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ proposer les mesures de prévention. 		<p>Les mesures de prévention proposées permettent l'établissement d'un plan de prévention.</p> <p>Les mesures de prévention choisies respectent les Principes Généraux de Prévention (P.G.P.), à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. suppression ou réduction du risque ; 2. protection collective ; 3. protection individuelle ; 4. consignes. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ préparer les moyens de prévention. 		<p>Les moyens de prévention sont adaptés à la situation.</p> <p>Les moyens de préventions permettent le respect du plan de prévention.</p>	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER**COMPÉTENCE TERMINALE – C3.1 : Etablir un ordre de service**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	▪comprendre les modalités de la prestation / des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Logiciels métiers ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Sur site ▪Entreprise : bureau 	La teneur et les modalités des travaux sont clairement énoncées.	S2
	▪identifier les différents acteurs.		Les noms et rôles des différents intervenants sont clairement identifiés.	
	▪rédiger ou compléter un ordre de service.		Les délais et date de livraison sont mentionnés. L'ordre de service est clairement rédigé ou complété et signé par les différentes parties.	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER**COMPÉTENCE TERMINALE – C3.2 : Réaliser un devis sur un ouvrage existant**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪comprendre le besoin du client.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Logiciels métiers ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Outils de mesure ▪Sur site ▪Entreprise : bureau 	Le besoin du client est correctement compris.	S1 S2
	▪exploiter un relevé, un métré ou une information.		L'exploitation des informations est complète et correctement réalisée.	
	▪chiffrer les besoins en matériels et matériaux et équipements appropriés.		Les besoins humains sont correctement chiffrés.	
	▪chiffrer les besoins humains.		Les quantités estimées et la qualité des matériels / matériaux / équipements sont précisément chiffrés.	
	▪estimer les délais de livraison de l'ouvrage.		Les temps estimés sont réalistes. Les délais de livraison sont correctement estimés.	
	▪rédiger un devis.		Les aspects commerciaux sont abordés avec la hiérarchie, avant la remise du devis au client. Le devis est juste, clair et concis.	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER				
COMPÉTENCE TERMINALE – C3.3 : Gérer les approvisionnements				
Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	•gérer un stock.		<p>La commande est correctement rédigée et renseignée (quantité, prix, remise, fournisseur, délai de livraison, ...).</p> <p>Les délais d'approvisionnement sont anticipés en tenant compte de l'état des stocks.</p> <p>La commande est présentée et préalablement validée par la hiérarchie avant d'être transmise au(x) fournisseur(s).</p> <p>La commande livrée a été qualitativement et quantitativement contrôlée.</p> <p>Le bon de livraison est vérifié et signé.</p>	S0 S16
	•passer des commandes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Logiciels métiers ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Moyens matériels de manutention ▪Bons de livraison ▪Sur site ▪Stocks ▪Entreprise : bureau 	<p>Les problèmes de qualité, oubli, mauvaise référence sont signalés à la hiérarchie et au fournisseur.</p> <p>Les marchandises sont correctement stockées.</p> <p>Les incompatibilités et les spécificités de stockage sont maîtrisées (produits ou matières dangereuses, stockage intérieur ou extérieur).</p> <p>Les matières dangereuses sont identifiées et stockées dans une zone dédiée et appropriée, tout en respectant les consignes de sécurité.</p>	
	•réceptionner une commande.		<p>La rotation des stocks est assurée et les Dates Limites d'Utilisation Optimale sont maîtrisées.</p> <p>Les matériaux et produits sont correctement distribués sur les différents chantiers.</p> <p>L'état du stock est correctement et régulièrement actualisé.</p> <p>Chaque mouvement de stock observé est correctement justifié.</p> <p>Les déchets inhérents à l'emballage des marchandises sont triés et évacués.</p>	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER**COMPÉTENCE TERMINALE – C3.4 : Suivre et mettre à jour un planning**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	lire et comprendre un planning.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logiciels métiers ▪ Technologies de l'Information et de la Communication ▪ Cahier de chantier ▪ Sur site ▪ Entreprise : bureau 	Les différentes tâches sont réparties de manière à permettre une exécution correcte des travaux.	S2
	s'organiser en fonction du planning attribué.		Le planning est régulièrement actualisé et respecté.	
	avertir sa hiérarchie en cas de dérive du délai de livraison ou d'intervention.		Des comptes-rendus journaliers sont transmis à la hiérarchie.	
	proposer ses solutions alternatives en cas de dérive du délai de livraison ou d'intervention.		Des solutions correctives sont proposées. Le phasage est corrigé et mis à jour.	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER**COMPÉTENCE TERMINALE – C3.5 : Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	effectuer les contrôles nécessaires afin de valider l'ouvrage ou l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪ Référentiels normatifs et réglementaires ▪ Plan local d'urbanisme ▪ Logiciels métiers ▪ Technologies de l'Information et de la Communication ▪ Matériels de mesure ▪ Appareils photo/caméra ▪ Sur site 	Le choix des outils de mesures et de contrôles est adapté.	S1 S17
	porter un regard critique et constructif sur les travaux ou les interventions réalisés.		Les procédures de réception ou de contrôle de l'ouvrage ou de l'intervention sont connues et maîtrisées.	
	émouvoir des réserves sur l'ouvrage ou l'intervention livrée (e).		Les réserves éventuelles sont consignées dans un PV de réception.	
	établir un PV de réception.		La rédaction du PV de réception est juste, claire et sans ambiguïté. Des solutions correctives sont proposées. Une attitude éthique et responsable est adoptée face aux clients, aux professionnels.	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER**COMPÉTENCE TERMINALE – C4.1 : Implanter l'ouvrage**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	lire un plan.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Plans, références ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Informations orales ou écrites ▪Outils de mesure ▪Matériel de traçage ▪Sur site 	Les informations données par le plan sont comprises et exploitées.	S0 S1 S2 S11
	marquer des repères, niveaux de référence.		Les outils de mesure sont correctement utilisés.	
	effectuer des traçages.		Le tracé est exact.	
	vérifier les mesures.		Le relevé ou le report sont sans erreur et exploitables.	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER				
COMPÉTENCE TERMINALE – C4.2 : Réaliser une structure*				
Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	organiser et gérer le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Document technique fabricants ▪ Informations orales ou écrites ▪ Outils de mesure ▪ Matériel de traçage ▪ Cahier de chantier ▪ Equipements de protections collectifs et individuels ▪ Matériaux ▪ Matériels ▪ Sur site 	<p>L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.</p> <p>L'accessibilité du chantier a été anticipée.</p> <p>Le phasage des travaux est respecté.</p> <p>Les matériaux et matériels sont correctement stockés.</p> <p>Les points de référence sont durablement implantés et vérifiés.</p> <p>Les réalisations respectent les éléments du dossier technique d'exécution.</p> <p>Les réalisations sont contrôlées et conformes au référentiel normatif.</p> <p>Les réservations pour les différentes pièces à sceller sont prévues.</p> <p>Les tolérances géométriques et dimensionnelles sont respectées.</p> <p>L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.</p> <p>L'environnement est respecté.</p> <p>Le chantier est propre et rangé.</p> <p>Les déchets sont triés et stockés en respectant l'environnement.</p> <p>L'autocontrôle est effectué à chaque étape.</p> <p>Le cahier de chantier est complété.</p>	S0 S2 S9 S10 S12
	poser des chaises, des repères, des niveaux de référence.			
	préparer l'armature métallique, couler une semelle, un radier.			
	réaliser les parois.			
	réaliser les ouvrages annexes.			
	réaliser une arase.			
	réaliser un enduit lissé.			
	réaliser une chape lissée.			
	réaliser un chaînage bas, haut et une cheminée.			
	préparer un coffrage.			
	couler ou projeter le béton.			
	assembler, poser une structure préfabriquée.			
	régler, caler et bloquer une structure préfabriquée.			

*Certaines structures ne nécessitent pas la réalisation de l'ensemble des opérations.

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.3 : Installer les pièces à sceller

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪organiser et gérer le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Documents techniques fabricant ▪Informations orales ou écrites ▪Outils de mesure ▪Matériel de traçage ▪Cahier de chantier ▪Equipements de protections collectifs et individuels 	Le phasage des travaux est respecté.	S0 S2 S7 S13
	▪préparer les pièces à installer.		<p>L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.</p> <p>La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution.</p> <p>La réalisation respecte les préconisations du fabricant.</p> <p>L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.</p> <p>Les pièces à sceller sont correctement implantées.</p> <p>Les pièces à sceller en attente sont correctement protégées.</p> <p>Les matériaux de scellement sont adaptés aux équipements installés.</p> <p>Les tolérances géométriques et dimensionnelles sont respectées.</p>	
	▪sceller les équipements.		<p>L'autocontrôle est effectué à chaque étape.</p> <p>Le cahier de chantier est complété.</p> <p>L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.</p> <p>Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.</p>	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.4 : Installer un groupe de filtration

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	organiser et gérer le chantier.		<p>Le phasage des travaux est respecté.</p> <p>L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.</p> <p>La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution.</p> <p>La réalisation respecte les préconisations du fabricant.</p> <p>L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes est respectée.</p> <p>Le filtre est préparé en vue de sa mise en service.</p> <p>Les raccordements électriques sont réalisés conformément au référentiel réglementaire et normatif.</p>	S0 S2 S3 S7
	préparer le filtre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Documents techniques fabricant ▪ Informations orales ou écrites ▪ Outils de mesure ▪ Matériel de traçage ▪ Cahier de chantier ▪ Equipements de protections collectifs et individuels 	<p>Les phénomènes vibratoires sont pris en compte et minimisés.</p> <p>L'espace est optimisé dans le local technique en tenant compte des futurs équipements.</p> <p>Les critères d'aplomb, niveau, alignement sont respectés.</p> <p>Les critères d'esthétisme et de propreté sont respectés.</p> <p>La mise en œuvre du groupe de filtration respecte le dossier technique d'exécution.</p>	
	installer le groupe de filtration.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur site 	<p>Les pertes de charge sont optimisées. L'accès aux différents équipements est facilité.</p> <p>Les plaques signalétiques sont lisibles.</p> <p>L'affichage du plan de fonctionnement et l'étiquetage des réseaux sont assurés.</p> <p>Les tuyauteries au-dessus du niveau du sol sont soutenues (les équipements ne servent pas de support).</p> <p>L'autocontrôle est effectué à chaque étape.</p> <p>Le cahier de chantier est complété.</p> <p>Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.</p>	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.5 : Installer les équipements périphériques

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	organiser et gérer le chantier.		Le phasage des travaux est respecté. L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux. La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution. L'environnement du chantier est respecté. L'accessibilité au chantier a été anticipée.	S0 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S16 S18 S20
	préparer l'équipement périphérique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Documents techniques fabricant ▪ Informations orales ou écrites ▪ Outils de mesure ▪ Matériel de traçage ▪ Cahier de chantier ▪ Equipements de protections collectifs et individuels 	Les raccordements électriques sont réalisés conformément au référentiel réglementaire et normatif. Les vannes d'isolement sont installées et facilitent la maintenance. Les équipements périphériques sont contrôlés. Les équipements périphériques sont correctement installés selon les préconisations des fournisseurs. Les informations techniques complémentaires sont collectées auprès du fournisseur.	
	mettre en œuvre les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur site 	Les phénomènes vibratoires sont pris en compte et minimisés. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.6 : Mettre en place les réseaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	organiser et gérer le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪ Référentiel normatif et réglementaire ▪ Documents techniques fabricant ▪ Informations orales ou écrites 	<p>Le phasage des travaux est respecté.</p> <p>L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.</p> <p>Les réseaux sont protégés et signalés.</p> <p>Les réseaux et raccordements des équipements sont réalisés selon les référentiels normatifs et réglementaires.</p> <p>Les réseaux hydrauliques souterrains sont testés en pression avant et après remblaiement.</p> <p>La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution.</p>	S0 S2 S3 S5 S6 S7
	mettre en œuvre les réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de mesure ▪ Matériel de traçage ▪ Cahier de chantier ▪ Equipements de protections collectifs et individuels ▪ Sur site 	<p>Les constituants des réseaux sont correctement installés en respectant les préconisations des fournisseurs.</p> <p>Un plan de recollement vient compléter le dossier technique d'exécution.</p> <p>L'autocontrôle est effectué à chaque étape.</p> <p>Le cahier de chantier est complété.</p> <p>L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.</p> <p>Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.</p>	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.7 : Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	▪réceptionner les supports.		Les supports sont contrôlés et validés avant la mise en œuvre de l'étanchéité. Les supports sont préparés pour recevoir l'étanchéité. L'étanchéité est mise en œuvre dans un souci d'optimisation des coûts (main-d'œuvre, matériaux).	S13
	▪préparer les supports.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Documents techniques fabricant ▪Guide de pose ▪Informations orales ou écrites 	La mise en œuvre de l'étanchéité respecte les tolérances de pertes réglementaires. La mise en œuvre des différents composants constitutifs de l'étanchéité respecte les préconisations des fournisseurs.	
	▪organiser et gérer le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Outils de mesure ▪Matériel de traçage ▪Cahier de chantier ▪Equipements de protections collectifs et individuels 	La préparation et la pose de l'étanchéité doivent respecter le référentiel réglementaire et normatif. Les contraintes météorologiques sont prises en compte.	
	▪mettre en œuvre l'étanchéité.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Sur site 	L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux. La mise en œuvre de l'étanchéité prend en compte l'esthétique et le résultat final. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes est respectée. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER**COMPÉTENCE TERMINALE – C4.8 : Mettre en œuvre les équipements de sécurité**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪réceptionner les supports.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Documents techniques fabricant ▪Informations orales ou écrites ▪Outils de mesure ▪Matériel de traçage ▪Cahier de chantier ▪Equipements de protections collectifs et individuels ▪Sur site 	Les supports sont contrôlés et validés avant l'installation de l'équipement de sécurité.	S1 S14
	▪préparer les supports.		Le support est préparé en fonction de l'équipement installé.	
	▪organiser et gérer le chantier.		Le phasage des travaux est respecté.	
	▪mettre en œuvre l'équipement de sécurité.		L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.	
			La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution.	
			La législation sur les équipements de sécurité est respectée.	
			Le client est correctement informé.	
			La note technique de sécurité est fournie avec un accusé de réception signé par le client.	
			L'environnement est respecté.	
			L'autocontrôle est effectué à chaque étape.	
			Le cahier de chantier est complété.	
			L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.	
			Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.9 : Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪ identifier les différents acteurs de la chaîne de sécurité.		Les référents sécurité à interpellier et les missions de chaque acteur dans la chaîne de sécurité sont connus.	S17 S18
	▪ protéger, baliser les lieux de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaîne de sécurité ▪ Réglementation en vigueur ▪ Procédure de sécurité ▪ Equipements de Protection Collective et Equipements de Protection Individuelle 	Le rôle du technicien dans la chaîne de sécurité est défini. La sécurité de la zone de travaux (personnes, biens et environnement) est garantie.	
	▪ appliquer et faire appliquer les procédures de sécurité pendant toute la durée de l'intervention en toute circonstance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes de l'entreprise ▪ Moyen de communication ▪ Trousse de secours. 	Pendant toute l'intervention, les règles et les consignes de sécurité sont prises en compte, respectées et adaptées.	
	▪ détecter et traiter une situation dégradée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur site 	Tous les risques liés à la situation sont identifiés. Les mesures correctives prises garantissent la sécurité des intervenants et des tiers. Les acteurs de la chaîne de sécurité sont alertés.	

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU**COMPÉTENCE TERMINALE – C5.1 Analyser l'eau**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪utiliser les outils de mesure.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Outils d'analyse ▪Documents d'analyse de l'eau ▪Balance de Taylor ou indice de Langelier) ▪Ordre de service et informations 	Les outils de mesure sont appropriés et utilisés conformément aux prescriptions.	S0 S8 S18 S20
	▪interpréter les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Sur site ▪Au magasin ▪En laboratoire 	<p>Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés.</p> <p>L'exécution de l'analyse est de qualité.</p>	

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU**COMPÉTENCE TERMINALE – C5.2 Diagnostiquer une anomalie**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪analyser le fonctionnement de l'installation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Contrôle visuel ▪Contrôle olfactif ▪Contrôle colorimétrique ▪Contrôle auditif ▪Résultats d'analyse ▪Documents techniques 	Le fonctionnement de l'installation est analysé.	S0 S8 S18 S20
	▪relever les anomalies.		Le périmètre de l'anomalie est défini.	
	▪interpréter les résultats.		<p>L'interprétation des résultats est correcte.</p> <p>Les anomalies courantes sont identifiées.</p> <p>Les hypothèses sont cohérentes.</p> <p>Le diagnostic est posé.</p>	

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU

COMPÉTENCE TERMINALE – C5.3 Traiter l'eau

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪mettre en œuvre les produits appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Documents techniques fabricant ▪FDS ▪Matériels, produits ▪EPI ▪Contrat d'entretien ▪Documents entreprise ▪Carnet sanitaire ▪Sur site 	L'eau est équilibrée.	S0 S8 S19
	▪respecter les dosages.		Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés.	
	▪respecter l'ordre de mise en œuvre.		L'eau est désinfectée et désinfectante.	
	▪respecter les consignes de sécurité.		L'eau est limpide (turbidité faible).	
	▪respecter les consignes environnementales.		Les informations sont claires et concises.	
	▪consigner des informations.		L'environnement et la sécurité sont respectés.	
		Le carnet sanitaire est complété et mis à jour.		

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU

COMPÉTENCE TERMINALE – C5.4 Paramétrer et régler les appareils de traitement

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪étalonner les appareils.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Documents techniques fabricant ▪Résultats d'analyse ▪Outil de communication ▪Matériels, produits ▪EPI ▪Outils appropriés ▪Outils de mesure ▪Contrat d'entretien ▪Sur site 	L'étalonnage a été correctement effectué.	S0 S8 S18 S20
	▪paramétrer les appareils.		Les différents paramétrages sont corrects.	
	▪vérifier le bon fonctionnement de l'installation.		Les appareils fonctionnent correctement.	
	▪consigner des informations.		Les informations sont claires et concises.	
	▪vérifier les connexions de communication.		Les fonctions de communication sont opérationnelles.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE**COMPÉTENCE TERMINALE – C6.1 : Réaliser la mise en eau**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪organiser le remplissage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Approvisionnement en eau ▪Outils et matériels appropriés ▪Sur site 	L'approvisionnement en eau est assuré.	S8 S18
	▪surveiller la progression.		L'ordonnancement des étapes de remplissage est respecté.	
	▪sécuriser le bassin.		Les niveaux sont respectés. La sécurité du bassin est assurée.	
	▪analyser l'eau de remplissage.		Le temps de remplissage est bien évalué. L'eau de remplissage est analysée.	
	▪transmettre des consignes oralement ou par écrit.		Les consignes sont précises et justifiées.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE**COMPÉTENCE TERMINALE – C6.2 : Réaliser la mise en service du groupe de filtration**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪démarrer l'installation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Notices d'installation et d'utilisation ▪Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique ▪Rapport des tests d'étanchéité ▪Cahier de chantier ▪Produits de filtration <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur site ▪Dans le local technique 	Le groupe de filtration fonctionne.	S3 S7 S18
	▪effectuer les réglages hydrauliques.		Le préfiltre de la pompe et le filtre sont exempts d'air. Le point de référence du manomètre est défini et repéré. L'écumage de surface est réglé.	
	▪effectuer les contrôles électriques.		Le temps de filtration est programmé. Le réglage des vannes du collecteur d'aspiration et du réseau est effectué.	
	▪contrôler ou compléter le média filtrant.		Les contrôles électriques sont respectés. Le média filtrant respecte les prescriptions du fabricant. Le cahier de chantier est complété et validé.	
	▪utiliser le groupe de filtration dans ces différents modes de fonctionnement.		Les différents modes de fonctionnement (nettoyage, vidange, lavage, rinçage) du groupe de filtration sont maîtrisés.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE**COMPÉTENCE TERMINALE – C6.3 : Réaliser la mise en service des équipements périphériques**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪effectuer les réglages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Notices d'installation et d'utilisation : ▪appareil de chauffage ; ▪système de traitement de l'air ; ▪appareil et système de nettoyage ; ▪équipement interopérable (Domotique) ; ▪appareil d'éclairage ; ▪équipement sportif, ludique et de bien-être ; ▪système audio ; ▪ ... ▪Résultats des analyses de l'eau ; ▪Outils de mesure ; ▪Cahier de chantier. 	L'équipement périphérique est contrôlé et réglé.	S3 S4 S5 S8 S18
	▪effectuer des contrôles.		L'équipement périphérique fonctionne conformément aux prescriptions du constructeur et aux attentes du client.	
	▪utiliser les différents modes de fonctionnement		Le carnet de chantier est complété et validé. Les différents modes de fonctionnement sont maîtrisés.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE**COMPÉTENCE TERMINALE – C6.4 : Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	▪effectuer les réglages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Notice technique et d'utilisation de l'équipement de sécurité ▪Documents techniques : notice fabricants, normes, réglementation ▪Note de sécurité ▪Procès-verbal de réception ▪Carnet de chantier ▪Sur site 	L'équipement de sécurité est contrôlé et réglé.	S1 S16
	▪effectuer les contrôles.		L'équipement de sécurité fonctionne conformément aux prescriptions du constructeur.	
	▪transmettre des consignes oralement ou par écrit.		Le carnet de chantier est complété et validé. Les consignes sont précises et justifiées. La note de sécurité et son récépissé sont remplis et transmis.	

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR**COMPÉTENCE TERMINALE – C7.1 : Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	<ul style="list-style-type: none"> ▪contrôler le fonctionnement des équipements et des matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Documents techniques fabricant ▪Documents techniques d'exécution : schémas électriques, hydrauliques ▪Logiciels métiers ▪Outils de mesure ▪Carnet d'entretien ▪Sur site 	<p>Le bon fonctionnement du système de sécurité du bassin est validé.</p> <p>Les dispositifs de sécurité des personnes ont été contrôlés.</p> <p>Les appareils de protection électrique sont réglés correctement.</p> <p>Un contrôle visuel et auditif de l'ensemble de l'installation a été réalisé.</p>	<p>S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S18 S19 S20</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪réaliser des mesures caractéristiques. 		<p>Les exigences réglementaires et normatives sont maîtrisées.</p> <p>En cas de défaillance d'un équipement de sécurité, le client est informé ou l'installation est mise en sécurité.</p> <p>Le carnet d'entretien est complété et validé.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪mesurer les paramètres permettant d'identifier un dysfonctionnement. 		<p>Le chantier est propre et sécurisé.</p> <p>Les résultats des mesures sont correctement interprétés.</p> <p>Les points de mesures sont repérés sur les plans et sur l'installation en vue de l'intervention de mise au point.</p> <p>Les paramètres mesurés permettent d'identifier un dysfonctionnement.</p> <p>Un devis est proposé au client.</p>	

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR

COMPÉTENCE TERMINALE – C7.2 : Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	nettoyer la piscine.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Données relatives au client et à l'ouvrage. ▪Documents techniques fabricant ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Carnets de prescription des risques généraux ▪Carnets de prescription des risques spécifiques ▪Carnet d'entretien ▪Carnet sanitaire ▪Informations clients ▪Contrat d'entretien ▪Outillages et équipements (aspirateur, robot,...) ▪Sur site 	Le bassin est correctement nettoyé.	S18 S20
	nettoyer les équipements.		Le média filtrant est correctement nettoyé.	
	assurer les opérations d'entretien périodique.		Le niveau d'eau est rétabli si nécessaire.	
			Les abords du bassin sont propres.	
			Les skimmers et les préfiltres sont nettoyés.	
			Le traitement des déchets et des rejets est réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation.	
			La consommation d'eau est maîtrisée.	
			Le contrat d'entretien est respecté.	
			L'exécution est de qualité.	
			Le carnet d'entretien est complété et validé.	
			Le carnet sanitaire est complété.	

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR**COMPÉTENCE TERMINALE – C7.3 : Préparer l'ouvrage et ses équipements**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	▪préparer un arrêt prolongé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪Données relatives au client et à l'ouvrage. ▪Documents techniques fabricant ▪Carnet sanitaire ▪Cahier de chantier ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Guide professionnel ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Sur site 	L'eau est équilibrée avant la fermeture et à l'ouverture.	S18
	▪préparer une remise en service.		<p>La bâche d'hivernage est mise en place.</p> <p>Les risques de dégradations dues au gel ont été supprimés.</p> <p>L'eau est traitée avant l'arrêt de la filtration.</p> <p>Le niveau d'eau est ajusté.</p> <p>Le nettoyage du bassin a été effectué.</p> <p>Les éléments de l'installation sont préparés à un arrêt prolongé ou à un redémarrage.</p> <p>Le carnet sanitaire est complété.</p> <p>Le bassin est sécurisé.</p>	

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTREtenir**COMPÉTENCE TERMINALE – C7.4 : Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	<ul style="list-style-type: none"> ▪évaluer la situation, le fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Données relatives au client et à l'ouvrage ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Documents techniques fabricant ▪Carnet sanitaire ▪Cahier de chantier ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Guide professionnel ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Fiche de rapport ▪Logiciel de suivi de chantier ▪Etude de sol ou sondage ▪Catalogue pièces détachées ▪Carnets de prescription des risques généraux. ▪Carnets de prescription des risques spécifiques. 	<p>Les informations relatives au dysfonctionnement sont analysées.</p> <p>Le fonctionnement de l'installation est analysé.</p> <p>Le diagnostic est posé.</p> <p>Le diagnostic est pertinent et complet.</p> <p>Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées.</p>	S3 S4 S5 S6 S7 S8 S19 S20
	<ul style="list-style-type: none"> ▪détecter les anomalies. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Analyse de risque lié à l'ordre de travail. ▪Fiches de Données de Sécurité (FDS) et instruction de stockage ▪Attestation de garantie ▪Résultats des analyses de l'eau ▪Carnet d'entretien ▪Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique ▪Rapport des tests d'étanchéité ▪Fiches techniques de produits de traitement ▪Balance Taylor ou indice de Langelier. ▪Logiciel de traitement d'eau fabricant ▪Procédure d'essai ▪Informations clients ▪Contrat d'entretien ▪Sur site 		

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR

COMPÉTENCE TERMINALE – C7.5 : Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	<ul style="list-style-type: none"> ▪réaliser une opération de maintenance préventive. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Données relatives au client et à l'ouvrage ▪Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) ▪Documents techniques fabricant ▪Carnet sanitaire ▪Cahier de chantier ▪Référentiel normatif et réglementaire ▪Technologies de l'Information et de la Communication ▪Fiche de rapport ▪Logiciel de suivi de chantier ▪Catalogue pièces détachées ▪Carnets de prescription des risques généraux. ▪Carnets de prescription des risques spécifiques. 	<p>Le matériel à remplacer est identifié.</p> <p>Le matériel à remplacer est correctement déposé.</p> <p>Le matériel de remplacement est correctement choisi.</p> <p>Le matériel de remplacement est correctement installé.</p> <p>Le matériel défectueux est remplacé ou réparé et permet une remise en fonctionnement de l'installation à l'identique.</p> <p>Le fonctionnement est vérifié après rétablissement des énergies et des fluides.</p>	S3 S4 S5 S6 S7 S8 S13 S20
	<ul style="list-style-type: none"> ▪Réaliser une opération de dépannage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Analyse de risque lié à l'ordre de travail. ▪Fiches de données de sécurité (FDS) et instruction de stockage ▪Attestation de garantie ▪Résultats des analyses de l'eau ▪Carnet d'entretien ▪Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique ▪Rapport des tests d'étanchéité ▪Fiches techniques de produits de traitement ▪Balance Taylor ou indice de Langelier. ▪Logiciel de traitement d'eau fabricant ▪Procédure d'essai ▪Informations clients ▪Contrat d'entretien 	<p>Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées.</p> <p>La réparation est durable et de qualité.</p> <p>La fiche d'intervention est complétée et validée.</p> <p>Le carnet d'entretien est complété et validé.</p> <p>Le traitement des déchets et des rejets est réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation.</p>	

Savoirs associés

DOMAINES	SAVOIRS	
- 1 - CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	S0	ENJEUX ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX
	S1	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE
	S2	ETUDE DE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE
- 2 - CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	S3	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES
	S4	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS THERMIQUES
	S5	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'AIR
	S6	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
	S7	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
	S8	TRAITEMENT DE L'EAU
	S9	MATERIAUX ET COMPOSANTS
	S10	APPROCHE COMPORTEMENTALE DES OUVRAGES
- 3 - REALISATION DES OUVRAGES	S11	TERRASSEMENT
	S12	STRUCTURES
	S13	ETANCHEITES
	S14	EQUIPEMENTS DE SECURITE
	S15	EQUIPEMENTS DE NETTOYAGE
	S16	SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT
	S17	SUIVI DE CHANTIER
- 4 - MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DES OUVRAGES	S18	MISE EN SERVICE
	S19	RECHERCHE DE FUITES
	S20	MAINTENANCE ET SAV

S0	ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	
<p>Dans toutes les interventions, sur des constructions neuves ou existantes, l'ensemble des acteurs est impliqué dans l'obtention des performances attendues aux plans réglementaire et contractuel dans les domaines du respect de l'environnement, de la réduction des besoins en énergie et du développement durable. Le secteur du bâtiment doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan national de performance thermique de l'habitat issu du Grenelle de L'Environnement.</p>		
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances	
S 0.1 - Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement		
<p>Engagements internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole de Kyoto – 1997. ▪ Sommet de Johannesburg – 2002. <p>Orientations européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Livre blanc sur les énergies renouvelables. – 1997. ▪ Livre vert sur l'efficacité énergétique – 2006. ▪ Paquet Climat-énergie – 2009. ▪ Directives de l'Union européenne. <p>Orientations nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan climat – 2004. ▪ Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française – 2005. ▪ Plan climat – 2006. ▪ Plans d'action (Face sud, Soleil, Terre énergie, ...) ▪ Grenelle de l'environnement – 2007. ▪ Loi Grenelle 1 – 2009. ▪ Loi Grenelle 2 – 2010. ▪ Réglementation thermique en vigueur. ▪ PACTE Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique. 	<p>Indiquer les objectifs principaux des engagements et orientations relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique, la diminution de la consommation d'énergie et la protection de l'environnement.</p>	
S 0.2 - Domaines d'action dans le cadre du développement durable		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité énergétique. ▪ Bâtiment et lutte contre le réchauffement climatique. ▪ Urbanisme Transports Climat-énergie. ▪ Risques, santé et environnement. ▪ Réduction des déchets. 	<p>Citer les principaux domaines d'action des orientations européennes et nationales.</p>	
S 0.3 - Dimension économique		
<p>S 0.3.1 - Postes de consommation d'énergie dans le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production des matériaux. ▪ Transport des personnels. ▪ Transport des matériels. ▪ Transport des matériaux. ▪ Travaux de construction. ▪ Utilisation des locaux (chauffage, eau chaude sanitaire, rafraîchissement, éclairage...). ▪ Travaux modificatifs. ▪ Déconstruction. ▪ Recyclage ou réemploi de matériaux et composants. <p>S 0.3.2 - Évolution du coût des énergies</p> <p>S 0.3.3 – Aides financières et incitations diverses</p>	<p>Citer les différents postes de consommation d'énergie.</p> <p>Comparer l'évolution du coût de plusieurs combustibles sur une décennie.</p> <p>Citer des mesures d'aide et d'incitation dans le domaine des économies d'énergie.</p>	

S 0.4 – Énergies utilisées	
<p>S 0.4.1 - Énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solaire thermique. ▪ Solaire photovoltaïque. ▪ Biomasse. ▪ Bois combustible. ▪ Vent. ▪ Géothermie, ... <p>S 0.4.2 - Énergies fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pétrole. ▪ Charbon. ▪ Gaz ... <p>S 0.4.3 - Production d'énergie électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'origine hydraulique. ▪ D'origine solaire. ▪ D'origine éolienne. ▪ D'origine thermique. ▪ D'origine nucléaire... <p>S 0.4.4 - Transferts d'énergie à partir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De l'air ambiant. ▪ Du sol. ▪ De l'air extrait. ▪ Des effluents ... <p>S 0.4.5 – Cogénération</p>	<p>Caractériser le mode et le lieu de production des différentes énergies.</p>
S 0.5 - Impact environnemental	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Émissions de CO2 (empreinte carbone, bilan carbone). ▪ Nuisances sonores. ▪ Nuisances visuelles. ▪ Qualité de l'air. ▪ Qualité de l'eau. ▪ Déchets et rejets. 	<p>Identifier le type d'impact environnemental lié à une activité ou un choix constructif.</p>
S 0.6 - Fonctionnement thermique du bâti	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des déperditions thermiques. ▪ Inertie thermique. ▪ Apports gratuits. ▪ Renouvellement d'air. ▪ Apports en chauffage. ▪ Besoins de rafraîchissement. ▪ Bâtiment basse consommation (BBC). ▪ Bâtiment à haute performance énergétique (HPE). ▪ Bâtiment à très haute performance énergétique (THPE). ▪ Bâtiment passif. ▪ Bâtiment à énergie positive (BEPOS). 	<p>Schématiser les échanges thermiques du système bâtiment.</p>
S 0.7 - Réglementation thermique	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigences de performance énergétique. ▪ Apports liés à l'occupation. ▪ Besoin bioclimatique conventionnel. ▪ Exigence de confort d'été. ▪ Perméabilité à l'air. ▪ Isolation thermique. ▪ Apports d'énergie renouvelables. ▪ Éclairage naturel. ▪ Mesure de la consommation d'énergie. ▪ Contrôle des performances énergétiques du bâtiment en service. 	<p>Indiquer les points principaux de la réglementation thermique en vigueur.</p>

S 0.8 - Implication sur la production du bâti neuf	
<p>S 0.8.1 - En conception</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif global en consommation d'énergie. ▪ Conception globale optimisée. ▪ Conception collaborative. ▪ Conception bioclimatique. ▪ Garantie de performances. ▪ Définition de dispositions constructives particulières. <p>S 0.8.2 - En réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions coordonnées. ▪ Écoconstruction. ▪ Matériaux bio-sourcés. ▪ Étanchéité à l'air. ▪ Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières. ▪ Gestion du chantier. <p>S 0.8.3 - A la livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des modalités de fonctionnement et d'utilisation. <p>S 0.8.4 - A l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des consommations. 	<p>Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans la phase de mise en œuvre.</p>
S 0.9 - Implication sur les bâtiments existants	
<p>S 0.9.1 - Principaux concepts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic de performance énergétique. ▪ Approche globale. ▪ Solutions techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment. <p>S 0.9.2 - Caractéristiques des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Éléments de remplacement. ▪ Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières. ▪ Mesure des consommations. 	<p>Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans la phase de mise en œuvre.</p>

S1	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 1.1 Cadre réglementaire	
Les différents documents réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ PLU (règles d'urbanisme) ; ▪ Règlement d'assainissement ; ▪ Permis de construire, demande préalable de travaux, ... ; ▪ Loi sécurité piscine ; ▪ Réglementation des piscines collectives et carnet sanitaire ; ▪ Sécurité du chantier ; ▪ Gestion des déchets issus du chantier. 	Exploiter un Plan Local d'Urbanisme. Maîtriser le règlement d'assainissement. Renseigner et compléter les documents administratifs. Appliquer la loi sécurité piscine. Appliquer les réglementations en vigueur.
S 1.2 Cadre contractuel	
Les différents documents contractuels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Devis simple ; ▪ Commande et documents associés ; ▪ Facture ; ▪ Réception des travaux (partielle, définitive, P.V, levée de réserves) ; ▪ Garantie sur les matériels ; ▪ Co-traitance, sous-traitance ; ▪ Ordre de service ; ▪ Notices techniques ; ▪ Manuels d'utilisation. 	Établir un devis simple (hors ouvrage complet). Rédiger une facture. Assurer la réception des travaux simples (hors ouvrage complet). Participer à la réception des travaux d'un ouvrage complet. Maîtriser les limites des garanties des matériels. Définir et différencier les co-traitants et les sous-traitants.
S 1.3 Cadre juridique	
Les différents actes juridiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception des travaux (expresse, tacite et judiciaire) ; ▪ Garantie de parfait achèvement de travaux, biennale, décennale ; ▪ Retenue de garantie ; ▪ Responsabilité de l'entreprise en garantie civile et pénale. 	Fournir une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues. Citer les intervenants participant à la réception des travaux et leur rôle respectif. Identifier les responsabilités. Prendre la mesure des conséquences de l'absence de garantie.
S 1.4 Cadre normatif	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Normes : Domaines d'application. ▪ Directives techniques piscines (DTP), Directives techniques Spas (DTS), accords AFNOR, documents professionnels. 	Appliquer les différentes normes et DTP. Collecter des informations réglementaires et normatives.

S2	ÉTUDE DE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE
-----------	---

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 2.1 Normes de représentation, outils et moyens de communication	
<p>Les méthodes et moyens de communication graphique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪matériels de représentation graphique ; ▪normes de représentation graphique ; ▪types de représentations : <ul style="list-style-type: none"> ▪perspectives ; ▪coupes ; ▪plan de détails ; ▪mode opératoire ; ▪calepinages. ▪logiciel DAO, maquette numérique : <ul style="list-style-type: none"> ▪l'environnement ; ▪méthode de conception ; ▪dessin en 2D ; ▪dessin en 3D. ▪logiciels d'intégration paysagère. ▪Technologies de l'Information et de la Communication ; 	<p>Identifier les matériels, les outils, les moyens et leurs fonctions. Identifier et sélectionner des types de représentation et de communication graphique. Utiliser des représentations en 2D et 3D d'un ouvrage en vue de communiquer avec les outils numériques. Établir un dessin relatif aux études techniques d'un ouvrage ou à la préparation du chantier, conformément aux normes en vigueur. Justifier l'utilisation des fonctionnalités d'un logiciel de DAO ou d'une maquette numérique : <ul style="list-style-type: none"> ▪paramétrage ; ▪méthode de conception (dessin profil, modélisation etc....) ; ▪contraintes d'assemblages et d'unions ; ▪mise en plan, habillage, présentation, cotations, ▪édition ; ▪rendu réalistes, animations. <p>Exploiter un fichier de DAO ou une maquette numérique, en vue de réaliser un ouvrage. Utiliser les outils de bureautique. Utiliser un logiciel d'intégration paysagère afin de proposer un avant-projet à un client.</p> </p>
<p>Les différents systèmes d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪le cadastre ; ▪système d'information géographique (SIG). 	<p>Utiliser le cadastre en ligne et les outils associés pour collecter des informations. Recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.</p>
<p>Les différentes schématisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪hydraulique ; ▪électrique ; ▪chauffage. 	<p>Utiliser des logiciels de schématisation pour représenter des réseaux.</p>
S 2.2 Documents descriptifs et techniques	
<p>Les différents types de plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Plan de masse ; ▪Plan de situation ; ▪Plan de terrassement ; ▪Plan d'implantation ; ▪Plan d'implantation des pièces à sceller ; ▪Plan de construction ou d'exécution ; ▪Plan de local technique ; ▪Plan de recollement. 	<p>Identifier les différents types de plans. Participer à tout ou partie de l'élaboration de plans. Traduire graphiquement des informations et des consignes au travers d'un plan.</p>
<p>Les représentations graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪dessins ; ▪croquis ; ▪schémas ; ▪relevés. 	<p>Identifier et exploiter les normes de représentation, les informations à produire par la représentation graphique. Traduire graphiquement des informations ou instructions (croquis, schémas, notes ...).</p>

<p>Les différentes réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none">▪implantation ;▪structure ;▪pièces à sceller ;▪équipements ;▪canalisations ;▪local technique.	<p>Déterminer le positionnement des matériels, pièces et accessoires.</p> <p>Elaborer, proposer et matérialiser un parcours de réseau.</p>
--	--

S 2.3 Expression technique orale et écrite

Les messages, les comptes rendus de chantier et les signalements divers.

Être en mesure d'adapter le niveau de communication à l'interlocuteur ou à la situation afin de comprendre et d'être compris.

S3**EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
<p>Les grandeurs électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Puissance ; -Tension ; -Intensité ; -Résistance ; -Energie ; -... <p>Les phénomènes électrolytique et galvanique (corrosion).</p>	<p>Appliquer les lois physiques et les relations entre les paramètres.</p> <p>Appréhender les phénomènes de corrosion électrolytique et galvanique, et leur degré d'agressivité.</p> <p>Mettre en œuvre des solutions de protection (poolterre, anode sacrificielle, isolation galvanique...).</p>
S 3.2 Approche technique et choix technologiques	
<p>Le réseau de distribution d'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Installation domestique ; ▪Installation spécifique piscine. <p>Les équipements électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Disjoncteur, contacteur, horloge,... ; ▪Moteurs mono/tri, à courant continu, à vitesse variable ; ▪Câbles ; ▪Appareils électriques (pompes, système d'électrochloration, capteurs, sondes,...). <p>Les principes de câblage.</p> <p>Les différentes fonctions des circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Interdictions ; ▪Marches forcées. <p>Les outils de mesure.</p> <p>Les modes de fonctionnement et de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Régulation ; ▪Automatisation ; ▪Domotique. <p>La sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Des personnes (IP, volumes, TBTS, mise à la terre...); ▪Des installations (disjoncteurs, fusibles, varistances). 	<p>Appréhender une installation électrique de la production jusqu'à la distribution de l'électricité chez l'abonné.</p> <p>Evaluer l'installation domestique en amont de la piscine.</p> <p>Traduire les exigences de la norme C15-100.</p> <p>Traduire les symboles et maîtriser les techniques de câblage.</p> <p>Déterminer la section d'un conducteur d'alimentation électrique.</p> <p>Réaliser l'installation d'un asservissement, d'une sécurité manque d'eau, d'une sonde hors gel, d'une pompe à chaleur asservie,...</p> <p>Installer les équipements électriques et les appareillages d'après la notice du fabricant.</p> <p>Assurer une veille technologique.</p> <p>Justifier le choix technique et technologique du matériel.</p> <p>Maîtriser le fonctionnement des circuits électriques.</p> <p>Utiliser des appareils de mesure (voltmètre, ohmètre,...).</p> <p>Repérer et évaluer les risques électriques.</p>

S4	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS THERMIQUES
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
<p>Les différentes relations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪échanges thermiques ; ▪paramètres de déperdition. <p>Les notions fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪énergie, ▪volume ; ▪puissance ; ▪temps ; ▪consommation ; ▪coût. 	<p>Expliquer les phénomènes de conduction, d'isolation thermique et d'évaporation.</p> <p>Lister les facteurs de déperdition (géographie, fréquentation, présence de couverture, bâche à bulles, vent,...).</p> <p>Appréhender la déperdition thermique moyenne journalière de sa région en absence et en présence de bâche isothermiques</p>
S 4.2 Approche technique et choix technologiques	
<p>Les techniques et appareils de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪réchauffeur électrique ; ▪pompe à chaleur ; ▪solaire ; ▪échangeur ; ▪chaudière ; ▪géothermie. 	<p>Expliquer le principe de fonctionnement des différents types de chauffage.</p> <p>Dimensionner la puissance d'un chauffage en fonction du temps de chauffe, de la température de l'eau souhaitée et des déperditions.</p> <p>Installer les équipements de chauffage selon les préconisations des fabricants.</p>

S5	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'AIR
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
<p>Les différentes notions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪hygrométrie ; ▪point de rosée ; ▪condensation ; ▪renouvellement d'air ; ▪chauffage ; ▪perte d'eau. 	<p>Appréhender les phénomènes physiques en jeu.</p> <p>Estimer la perte d'eau normale en fonction des paramètres température eau / air, hygrométrie, présence de couverture,...</p> <p>Exploiter les documents constructeurs et les abaques.</p>
S5.2 Approche technique et choix technologiques	
<p>Les méthodes de dimensionnement de l'installation de traitement d'air (déshumidification).</p> <p>Les principes d'installation et de réglage.</p>	<p>Justifier et réaliser un choix technologique.</p> <p>Évaluer les contraintes techniques en tenant compte du milieu d'implantation et les restituer au bureau d'étude.</p> <p>Installer les équipements de traitement de l'air d'après la notice du fabricant et les informations du fournisseur.</p> <p>Maîtriser les paramètres de bon fonctionnement.</p>

S6	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
-----------	---

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
<p>Les différentes notions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪éclairage ; ▪réflexion ; ▪température de couleur ; ▪flux lumineux. <p>Les grandeurs physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪unités de mesure ; ▪puissance ; ▪énergie, consommation ; ▪rendement. 	<p>Maîtriser les différentes notions pour mettre en œuvre une installation d'éclairage.</p>
S6.2 Approche technique et choix technologiques	
<p>Les différents types d'éclairage.</p> <p>Le dimensionnement de l'installation d'éclairage.</p> <p>Les principes d'installation et de réglage.</p>	<p>Distinguer les différents types d'éclairage.</p> <p>Maîtriser leurs paramètres techniques.</p> <p>Déterminer le nombre et l'emplacement de(s) projecteur(s) en fonction de la taille, de la forme du bassin, de l'intensité lumineuse recherchée, de l'accessibilité au bassin, de l'emplacement de l'habitation,...</p> <p>Décoder les documents techniques des projecteurs fournis par les fabricants.</p>

S7	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 7.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
<p>Les propriétés des fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ grandeurs hydrauliques. <p>Les notions associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pression ; ▪ vitesse ; ▪ débit ; ▪ pertes de charge ; ▪ écoulements gravitaires ; ▪ lame d'eau. 	<p>Appliquer les lois physiques et les relations entre les paramètres.</p> <p>Calculer d'après le théorème de Bernoulli l'écoulement des fluides.</p> <p>Exploiter l'abaque de Bazin pour dimensionner les canalisations.</p> <p>Déterminer une épaisseur de lame d'eau en fonction du débit, de la longueur de la lame d'eau et de la hauteur de chute.</p>
S 7.2 Approche technique et choix technologiques	
<p>Les différentes hydraulicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ circulation de surface ; ▪ circulation de surface et de fond (mixte) ; ▪ circulation de fond (inversée). <p>Les équipements constitutifs du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pompes ; ▪ Filtres ; ▪ médias filtrants ; ▪ bacs tampon, goulottes ; ▪ canalisations ; ▪ pièces à sceller. <p>Les notions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ passages préférentiels ; ▪ Vitesses de passage. <p>Les éléments de représentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ schémas ; ▪ symboles normalisés. 	<p>Expliquer le principe d'évacuation de l'eau dans les différents types d'hydraulicité.</p> <p>Dimensionner un bac tampon.</p> <p>Déterminer l'emplacement et le nombre de pièces à sceller.</p> <p>Définir les caractéristiques hydrauliques des pompes.</p> <p>Maîtriser les associations de pompes.</p> <p>Exploiter les courbes de fonctionnement.</p> <p>Définir le point de fonctionnement des pompes.</p> <p>Identifier les pièces d'usure et les pannes courantes.</p> <p>Caractériser les différents types de médias filtrants.</p> <p>Maîtriser les seuils de filtration (finesse), les vitesses de passage et les contraintes d'entretien.</p> <p>Dimensionner un filtre et sa vanne multivoie.</p> <p>Dimensionner et choisir les canalisations.</p> <p>Concevoir le réseau hydraulique de l'ouvrage et de ses équipements.</p> <p>Lire et réaliser un schéma hydraulique normalisé.</p> <p>Réaliser un plan de recollement des réseaux enterrés.</p>

S8	TRAITEMENT DE L'EAU
-----------	----------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 8.1 Propriétés physiques et chimiques de l'eau	
<p>Les différents types d'eau de remplissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪eaux naturelles (forage, source, pluie, mer,...) ; ▪eau du réseau. <p>Les propriétés physico-chimiques de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪états physiques ; ▪masse volumique ; ▪conductivité ; ▪pouvoir solvant. 	<p>Citer les différents types d'eau.</p> <p>Indiquer leurs compositions et leurs propriétés physique et chimique.</p> <p>Citer les principaux ions dissous.</p> <p>Expliquer la conductivité des solutions ioniques.</p>
S 8.2 Paramètres de l'eau	
<p>Les différents paramètres de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Le pH ; ▪La dureté (TH) ; ▪L'alcalinité (TAC) ; ▪Solides dissous totaux (SDT ou TDS). <p>L'équilibre calcocarbonique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪le pH d'équilibre ; ▪tendances de l'eau ; ▪balance de Taylor ; ▪indice de Langelier. <p>Les produits correcteurs de l'équilibre de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪les correcteurs de pH ; ▪les correcteurs de TAC ; ▪les correcteurs de TH. 	<p>Expliquer l'importance du pH et citer les valeurs usuelles.</p> <p>Définir la dureté.</p> <p>Citer les valeurs usuelles du TH.</p> <p>Expliquer le principe d'un adoucisseur.</p> <p>Définir l'alcalinité.</p> <p>Citer les valeurs usuelles du TAC.</p> <p>Associer SDT, valeur de la conductivité et âge de l'eau.</p> <p>Citer les propriétés d'une eau peu ou trop minéralisée.</p> <p>Déterminer le pH d'équilibre et la tendance d'une eau par une méthode adaptée.</p> <p>Citer les conséquences d'une eau déséquilibrée.</p> <p>Proposer un traitement de correction permettant d'obtenir une eau équilibrée.</p> <p>Citer les principaux produits correcteurs.</p> <p>Justifier le choix d'un produit correcteur.</p> <p>Quantifier et préciser le mode d'injection.</p>

S8	TRAITEMENT DE L'EAU
-----------	----------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 8.3 Les outils de mesures	
<p>Les outils de mesures des différents paramètres de l'équilibre de l'eau et de la désinfection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪colorimétrie ; ▪photométrie ; ▪électrochimie (sondes). 	<p>Maîtriser les différentes méthodes de mesures.</p> <p>Interpréter les résultats d'analyse d'une eau de réseau et d'une eau de piscine.</p> <p>Analyser les différents paramètres en utilisant les réactifs adaptés.</p> <p>Interpréter le potentiel d'oxydo-réduction.</p>
S 8.4 Microbiologie	
<p>Les micro-organismes.</p> <p>Les algues, champignons, bactéries, virus et protozoaires.</p> <p>Le risque infectieux.</p>	<p>Citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪les différents micro-organismes ; ▪les sources de contamination ; ▪les facteurs favorisant la contamination. <p>Citer les principales pathologies.</p>
S 8.5 La désinfection de l'eau	
<p>Les principes de la désinfection chlorée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Le chlore gazeux ; ▪Les produits chlorés non stabilisés (hypochlorites) ; ▪Les produits chlorés stabilisés. <p>Le brome et ses dérivés.</p> <p>L'oxygène actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪le peroxyde d'hydrogène ; ▪le monopersulfate de potassium. <p>L'ozone.</p> <p>Le cuivre et l'argent.</p> <p>Les différentes réglementations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Piscines collectives ; ▪Piscines familiales ; ▪Produits de traitement de l'eau. 	<p>Expliquer le principe de la désinfection chlorée.</p> <p>Citer les propriétés désinfectantes de l'acide hypochloreux.</p> <p>Expliquer la réaction entre le chlore gazeux et l'eau.</p> <p>Citer les différents produits non stabilisés et leurs compositions.</p> <p>Distinguer : chlore total, chlore libre, chlore actif, chlore potentiel, chlore combiné.</p> <p>Citer les différents produits stabilisés et leurs compositions.</p> <p>Déterminer l'utilité d'un stabilisant et donner les conséquences de valeur trop élevée ou trop faible.</p> <p>Reconnaître les produits bromés utilisés en piscine.</p> <p>Maîtriser la compatibilité avec d'autres produits.</p> <p>Définir le mode d'action de tous les produits de désinfection.</p> <p>Maîtriser les conditions d'utilisation de tous les produits de désinfection.</p> <p>Appliquer les textes législatifs et réglementaires et en extraire les principales valeurs réglementaires.</p>

S8	TRAITEMENT DE L'EAU
-----------	----------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 8.6 Les appareils de traitement automatique	
Les régulations automatiques de pH Les régulations automatiques de Chlore Les systèmes d'électrochloration Les systèmes d'ionisation cuivre – argent Les générateurs d'ozone Les systèmes de rayonnement ultra-violet L'injection d'oxygène actif L'injection de produits complémentaires	Maîtriser leur principe de fonctionnement. Citer leurs avantages et inconvénients. Maîtriser les incompatibilités éventuelles. Réaliser les opérations d'entretien.
S 8.7 Les produits complémentaires	
Le stabilisant Les floculants Les séquestrants Les produits d'hivernage Les ammoniums quaternaires	Citer les produits complémentaires. Justifier leur emploi. Décrire leur action. Maîtriser leurs conditions d'utilisation.

S9	MATERIAUX ET COMPOSANTS
-----------	--------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 9.1 Matériaux	
Les agrégats et produits de carrière Les bétons, mortiers, additifs, adjuvants... Les matières plastiques Les métaux (Aciers, aluminium, inox...) Les enduits	Citer les caractéristiques, les limites d'utilisation et les compatibilités des différents matériaux. Maîtriser les conditions de mise en œuvre. Choisir le produit en adéquation avec l'emploi. Relever leurs formes commerciales et leur conditionnement. Exploiter les fiches techniques des produits. Appréhender les désordres courants, les altérations. Proposer des solutions de réparation adaptées au problème.
S 9.2 Composants	

<p>Les joints (mastics, silicones...) Les colles et décapants Les composites</p>	<p>Citer les caractéristiques, les limites d'utilisation et les compatibilités des différents matériaux. Maîtriser les conditions de mise en œuvre. Choisir le produit en adéquation avec l'emploi. Relever leurs formes commerciales et leur conditionnement. Exploiter les fiches techniques des produits. Appréhender les désordres courants, les altérations. Proposer des solutions de réparation adaptées au problème.</p>
--	--

S10	APPROCHE COMPORTEMENTALE DES OUVRAGES
------------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 10.1 les Sols	
<p>Les classifications et identifications des terrains Les caractéristiques physiques et mécaniques des sols. La présence d'eau Le gonflement des sols Le tassement différentiel</p>	<p>Identifier la nature des sols (étude de sol). Apprécier les effets potentiels du terrain sur la structure. Appréhender les contraintes liées au sol, à la structure, à l'étanchéité, à la nature de l'eau, avant toute mise en œuvre ou intervention sur le bassin (vidange, modification structurelle ou rénovation).</p>
S 10.1 les Structures	
<p>Contraintes mécaniques Éléments de rigidité et stabilisation Adaptation de la structure au sol (sols gonflants, drainage, puits de décompression, soupapes hydrostatiques...) Contraintes de vidanges des bassins Désordres, solutions techniques</p>	<p>Apprécier les effets potentiels du terrain sur la structure. Décrire les procédés ou solutions à mettre en œuvre face à ces contraintes. Maîtriser la mise en œuvre d'un drain et puits de décompression. Citer les pathologies courantes. Appréhender les contraintes liées au sol, à la structure, à l'étanchéité, à la nature de l'eau, avant toute mise en œuvre ou intervention sur le bassin (vidange, modification structurelle ou rénovation). Appréhender les désordres courants et trouver des solutions techniques.</p>

S11	TERRASSEMENT
------------	---------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>L'implantation et le nivellement Le décapage et le terrassement La notion de foisonnement L'évacuation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remblaiement ; ▪ Remise en place des terres. </p>	<p>Utiliser les outils de nivellement et de mesure. Utiliser les méthodes de triangulation et d'équerrage. Exploiter un plan de terrassement. Superviser le terrassement. Citer la nature des matériaux. Choisir l'agrégat approprié. Appréhender les notions de volume et de temps.</p>

S12	STRUCTURES
------------	-------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 12.1 Types de structure	
<p>Les principes constructifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piscines et baignoires à remous à structure maçonnée (blocs à bancher, agglomérés) ; ▪ Piscines et baignoires à remous à structure préfabriquée (panneaux, coffrages perdus, coques,...) ; ▪ Piscines et baignoires à remous à structure en béton armé (coulé, projeté...) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ r voie sèche ; ▪ r voie humide. 	<p>Expliciter les principes constructifs et les spécificités des différentes structures (au niveau technique, financier, contraintes et avantages...).</p> <p>Maitriser la mise en œuvre des différentes structures.</p>
S 12.2 Ouvrages annexes	
<p>Les principes constructifs des plages</p> <p>L'aménagement des locaux techniques</p> <p>Le caisson pour couverture automatisé</p> <p>Les saunas, hammams</p> <p>Les abris</p>	<p>Identifier et citer les composants.</p> <p>Nommer les contraintes spécifiques d'installation, d'utilisation.</p> <p>Mettre en œuvre les ouvrages annexes.</p>

S13	ETANCHEITE
------------	-------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 13.1 Types d'étanchéité	
<p>Les différents types d'étanchéité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ assurée par la structure ; ▪ dépendante du support ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ indépendantes ; ▪ Classes d'étanchéité. 	<p>Définir les caractéristiques et contraintes du support avant la mise en œuvre de l'étanchéité.</p> <p>Justifier leur choix et maîtriser les conditions de mise en œuvre.</p> <p>Maîtriser les produits et la mise en œuvre.</p> <p>Maîtriser les caractéristiques et limites d'utilisation.</p> <p>Maîtriser les différents techniques de mise en œuvre de la membrane armée.</p> <p>Maîtriser les différentes étapes de pose d'un liner.</p> <p>Citer les différentes classes d'étanchéité.</p>
S 13.2 Finitions	
<p>Les finitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carrelages ; ▪ Emaux ; ▪ Peintures. ▪ ... 	<p>Définir les caractéristiques et contraintes du support avant la mise en œuvre de la finition.</p> <p>Justifier leur choix.</p> <p>Citer les caractéristiques des produits.</p> <p>Citer les caractéristiques des différentes colles et produits de jointoiement.</p> <p>Maîtriser les conditions de mise en œuvre.</p>

S14	EQUIPEMENTS DE SECURITE
------------	--------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>Les alarmes (immergées, périmétriques,...)</p> <p>Les abris</p> <p>Les barrières</p> <p>Les couvertures</p>	<p>Maîtriser les différents principes de fonctionnement, ainsi que leurs contraintes d'installation et d'utilisation.</p> <p>Maîtriser leur mise en œuvre avec réglages et essais.</p>

S15	EQUIPEMENTS DE NETTOYAGE
------------	---------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances

<p>Les matériels manuels</p> <p>Les nettoyeurs à aspiration</p> <p>Les nettoyeurs à surpression</p> <p>Les nettoyeurs électriques</p> <p>Les nettoyeurs intégrés par jets</p> <p>Les nettoyeurs ligne d'eau</p>	<p>Citer les différents types d'équipements manuels de nettoyage.</p> <p>Décrire les principes de fonctionnement des différents types de nettoyeurs.</p> <p>Installer un surpresseur.</p> <p>Mettre en service et régler le nettoyeur à surpression.</p> <p>Choisir le matériel en fonction des caractéristiques du bassin.</p>
S16	SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S16.1 Prévention et connaissance des risques	
<p>Le risque électrique</p> <p>Le risque chimique</p> <p>Les risques physiques (chutes, port de charges,...)</p> <p>Les risques liés à l'utilisation des outils, engins</p> <p>L'hygiène</p> <p>Le secourisme</p>	<p>Repérer la nature des risques : électriques, chimiques et physiques.</p> <p>Définir les moyens de prévention individuels et collectifs des risques.</p> <p>Identifier les dispositifs de sécurité (arrêts d'urgence ...).</p> <p>Définir les moyens à utiliser pour signaler les zones dangereuses.</p> <p>Déterminer les caractéristiques, les limites et les consignes d'utilisation des matériels.</p> <p>Identifier les risques liés à l'incompatibilité entre les produits.</p> <p>Citer les principaux organismes de prévention et de secours.</p>
S16.2 Règles de stockage et de transport des produits	
<p>Les règles de stockage des produits chimiques</p> <p>Les règles de transport</p> <p>Les fiches de Données de Sécurité</p>	<p>Identifier les nuisances et les traitements ultérieurs aux produits utilisés.</p> <p>Appliquer les règles de stockage et de transport des produits chimiques.</p> <p>Exploiter les informations contenues dans la Fiche de Donnée de Sécurité FDS (pictogrammes,...).</p>
S16.3 Formations spécifiques	
<p>Habilitation électrique</p> <p>Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)</p> <p>Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique (PRAP)</p> <p>Conduite à tenir en cas d'accident</p> <p>Organisation du poste de travail</p>	<p>Effectuer des interventions BT générales et de dépannages</p> <p>Mettre en œuvre les premiers gestes de secourisme.</p> <p>Protéger, examiner, faire alerter, secourir.</p> <p>Évaluer les manipulations et les manutentions.</p> <p>Choisir les équipements de manutentions mécaniques.</p> <p>Organiser et optimiser les postes de travail.</p> <p>Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.</p>

S17	SUIVI DE CHANTIER
------------	--------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
L'installation du chantier Les approvisionnements des matériaux Le phasage des travaux La réception de l'ouvrage	Identifier les contraintes d'accès. Identifier et repérer les différents réseaux. Installer les dispositifs de sécurité. Quantifier les besoins, gérer les livraisons. Renseigner le cahier de chantier. Utiliser un logiciel de gestion de chantier. Suivre les différentes phases des travaux. Maîtriser les étapes de préparation de la réception. Vérifier et valider les travaux avec le client.

S18	MISE EN SERVICE
------------	------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
Mise en service Entretien Hivernage	Définir la procédure électrique, chimique et hydraulique, de mise et de remise en service d'une piscine. Citer et décrire les opérations de nettoyage et d'entretien de la piscine et des installations. Renseigner le carnet d'entretien ou carnet sanitaire. Choisir le type d'hivernage, actif ou passif, selon le contexte d'utilisation de la piscine. Maîtriser les contraintes et les conséquences des procédures d'hivernage, actif ou passif, de la piscine et de ses équipements. Maîtriser les contraintes et les conséquences d'une vidange totale ou partielle.

S19	RECHERCHE DE FUTES
------------	---------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 19.1 Les pertes d'eau	
La notion de perte d'eau normale La notion de perte d'eau admissible	Estimer la valeur d'une perte d'eau normale d'un bassin en fonction de ses caractéristiques. Exploiter un bulletin de relevé météo. Quantifier la perte normale d'eau.
S 19.2 Les fuites	
Les méthodes de vérification de présence de fuite Les méthodologies de localisation de la fuite Les outils de contrôle	Appliquer les méthodes de vérification. Vérifier et quantifier la perte anormale d'eau. Maîtriser la méthodologie de localisation de la fuite. Maîtriser les outils de contrôle de fuite sur le réseau hydraulique et sur le bassin.

S20	MAINTENANCE ET SAV
------------	---------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S20-1 Maintenance préventive (entretien)	
Les équipements et installations électriques Les équipements et installations thermiques Les équipements et installations de traitement de l'air Les équipements et installations d'éclairage Les équipements et installations hydrauliques Le traitement de l'eau Les équipements de nettoyage Les équipements de sécurité	Contrôler le fonctionnement des équipements. Analyser l'eau. Nettoyer le bassin et les équipements. Corriger les anomalies. Compléter le carnet d'entretien. Informer et échanger avec le client. Prévenir sur les risques du non-respect de la mise en sécurité du bassin.
S20-2 Maintenance corrective (SAV)	
Les équipements et installations électriques Les équipements et installations thermiques Les équipements et installations de traitement de l'air Les équipements et installations d'éclairage Les équipements et installations hydrauliques Le traitement de l'eau Les équipements de nettoyage Les équipements de sécurité La recherche de fuites Les dispositifs de sécurité	Réaliser des relevés, des mesures et des analyses. Etablir un diagnostic. Choisir une solution de dépannage ou de réparation adaptée à la situation. Etablir un rapport d'intervention ou de la situation. Informer et échanger avec le client. Prévenir sur les risques du non-respect de la mise en sécurité du bassin. Etablir un devis simple.

Unités constitutives du diplôme

Unités professionnelles U11, U12, U20 et U30

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « Validation des Acquis de l'Expérience » ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

CAPACITES ET COMPÉTENCES		UNITES				
		U11	U12	U20	U30	
C1	1.	Collecter les informations	X			
	2.	Émettre et recevoir des informations		X		
	3.	Établir un rapport d'activités oral ou écrit		X		
	4.	Animer une équipe		X		
C2	1.	Décoder les informations	X			
	2.	Traduire une solution technique	X			
	3.	Effectuer les choix technologiques	X			
	4.	Déterminer les besoins des travaux	X			
	5.	Établir un état des lieux de l'ouvrage				X
	6.	Mener une démarche de prévention des risques professionnels		X		
C3	1.	Établir un ordre de service		X		
	2.	Réaliser un devis sur un ouvrage existant				X
	3.	Gérer les approvisionnements		X		
	4.	Suivre et mettre à jour un planning		X		
	5.	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention				X
C4	1.	Implanter l'ouvrage			X	
	2.	Réaliser une structure		X		
	3.	Installer les pièces à sceller			X	
	4.	Installer un groupe de filtration			X	
	5.	Installer les équipements périphériques			X	
	6.	Mettre en place les réseaux			X	
	7.	Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support		X		
	8.	Mettre en œuvre les équipements de sécurité			X	
	9.	Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels			X	
C5	1.	Analyser l'eau				X
	2.	Diagnostiquer une anomalie				X
	3.	Traiter l'eau				X
	4.	Paramétrer et régler les équipements de traitement.				X
C6	1.	Réaliser la mise en eau			X	
	2.	Réaliser la mise en service du groupe de filtration			X	
	3.	Réaliser la mise en service des équipements périphériques			X	
	4.	Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité			X	
C7	1.	Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres				X
	2.	Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique				X
	3.	Préparer l'ouvrage et ses équipements				X
	4.	Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre				X
	5.	Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage				X

E1 : Epreuve technologique / Sous-épreuve U11 / Unité U11 : Etude d'un ouvrage

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour préparer les travaux de construction, de rénovation d'un ouvrage et les services associés.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E11 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Echanger et conseiller le client
T3	Expliquer le fonctionnement de l'installation.

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T1	Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre
T2	Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
T3	Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T1	Gérer les stocks et des approvisionnements
T2	Vérifier et actualiser le planning du chantier

A6 : MAINTENANCE ET SAV	
T6	Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et sur les savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Collecter les informations ;
- C2.1 - Décoder les informations ;
- C2.2 - Traduire une solution technique ;
- C2.3 - Effectuer les choix technologiques ;
- C2.4 - Déterminer les besoins des travaux.

E1 : Epreuve technologique / Sous-épreuve U12 / Unité U12 : Suivi et réalisation d'ouvrage en entreprise

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour réaliser la structure de l'ouvrage et son étanchéité ainsi qu'organiser l'ensemble des travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E12 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Échanger et conseiller le client
T3	Expliquer le fonctionnement de l'installation
T4	Rendre compte de son intervention
T5	Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T1	Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T1	Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements
T2	Vérifier et actualiser le planning du chantier
T4	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
T0	Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
T2	Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé
T7	Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Émettre et recevoir des informations ;
- C1.3 Établir un rapport d'activités oral ou écrit ;
- C1.4 Animer une équipe ;
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels ;
- C3.1 Etablir un ordre de service ;
- C3.3 Gérer les approvisionnements ;
- C3.4 Suivre et mettre à jour un planning ;
- C4.2 Réaliser une structure ;
- C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support.

Epreuve E2 : Unité U20 : Mise en œuvre et en service des équipements

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour implanter un ouvrage, mettre en œuvre l'ensemble des réseaux et des équipements et réaliser leur mise en service.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E2 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T4	Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T3	Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
T0	Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
T1	Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement
T3	Mettre en œuvre les pièces à sceller
T4	Mettre en œuvre les réseaux
T5	Mettre en œuvre le groupe de filtration
T6	Mettre en œuvre les équipements périphériques
T8	Effectuer la mise en eau
T9	Mettre en œuvre les équipements de sécurité

A5 : MISE EN SERVICE	
T1	Mettre en service le groupe de filtration
T2	Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau
T3	Mettre en service les équipements périphériques
T4	Mettre en service l'équipement de sécurité

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C4.1 Implanter l'ouvrage ;
- C4.3 Installer les pièces à sceller ;
- C4.4 Installer un groupe de filtration ;
- C4.5 Installer les équipements périphériques ;
- C4.6 Mettre en place les réseaux ;
- C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité ;
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels ;
- C6.1 Réaliser la mise en eau ;
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration ;
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques ;
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité.

Epreuve E3 : Unité U30 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour entretenir et procéder à la maintenance d'un ouvrage et pour réaliser le traitement de l'eau.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E3 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Échanger et conseiller le client

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T2	Établir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
T3	Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV
T4	Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T3	Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention
T4	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A5 : MISE EN SERVICE	
T1	Mettre en service le groupe de filtration
T2	Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau

A6 : MAINTENANCE ET SAV	
T1	Nettoyer la piscine et ses équipements
T2	Traiter l'eau
T3	Contrôler les équipements
T4	Effectuer l'entretien de l'installation
T5	Hiverner et remettre en service
T6	Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C2.5 Établir un état des lieux de l'ouvrage ;
- C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant ;
- C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention ;
- C5.1 Analyser l'eau ;
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie ;
- C5.3 Traiter l'eau ;
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement ;
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres ;
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique ;
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements ;
- C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre ;
- C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage.

Unité U41/ Sous-épreuve E41 - Mathématiques

L'ensemble du programme de mathématiques concerne trois domaines : statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie. Il présente, pour chacun d'eux, les capacités et les connaissances exigibles. Chaque domaine est divisé en modules de formation. Cette répartition en modules a pour but de faciliter les progressions en spirale revenant plusieurs fois sur la même notion (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016).

Unité U42/Sous-épreuve E42 - Sciences physiques et chimiques

Le programme de sciences physiques et chimiques est commun à l'ensemble des spécialités de BP et s'inscrit dans la continuité de celui des classes préparatoires au CAP en portant sur les mêmes domaines de connaissances : sécurité, électricité, mécanique, chimie, acoustique et thermique. Il présente, pour chacun des domaines, un module de programme (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016).

Unité U50/ Épreuve E5 - Expression et connaissance du monde

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement d'expression et connaissance du monde (français et histoire-géographie) pour les classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016).

Unité U60/ Épreuve E6 - Langue vivante

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement de langues vivantes étrangères (BO n° 11 du 17 mars 2016).

ANNEXE II
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

**LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT DE S'INSCRIRE A LA
SPECIALITE « Métiers de la piscine » DE BREVET PROFESSIONNEL**

Tout diplôme ou titre classé au niveau V ou à un niveau supérieur dans la nomenclature interministérielle et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles prévu par l'article L335-6 du code de l'Education.

ANNEXE III
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel
REGLEMENT D'EXAMEN

SPÉCIALITÉ MÉTIER DE LA PISCINE DE BREVET PROFESSIONNEL			CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance		
Épreuve	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL								
E.1 Épreuve technologique		7						
Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U.11	4	Ponctuel écrit	4h	CCF	-	Ponctuel écrit	4h
Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12	3	Ponctuel oral	30 min	CCF	-	Ponctuel oral	30 min
E.2 : Mise en œuvre et en service des équipements	U.20	4	CCF		CCF	-	Ponctuel pratique	8h
E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30	6	CCF	-	CCF	-	Ponctuel pratique	6h
DOMAINE CONNAISSANCES GÉNÉRALES								
E.4 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques		2						
Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41	1	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00	CCF	-	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00
Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	U.42	1	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h 00
E.5 : Expression et connaissance du Monde	U.50	3	Ponctuel écrit	3 h 00	CCF	-	Ponctuel écrit	3 h 00
E.6 : Langue vivante ⁽¹⁾	U.60	1	CCF	-	CCF	-	Ponctuel oral	20 min ⁽²⁾
Epreuve facultative ⁽³⁾ : Langue vivante étrangère	UF1		Ponctuel oral	15 min + 15 min prépa	CCF		Ponctuel oral	15 min + 15 min prépa

⁽¹⁾ Le candidat choisit l'une des 4 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol.

⁽²⁾ dont 5 minutes de préparation pour la 1^{ère} partie de l'épreuve.

⁽³⁾ La langue choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

ANNEXE IV

Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

DEFINITION DES EPREUVES

ÉPREUVE E.1	ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE	COEFF. 7
Sous-épreuve E.11	ÉTUDE D'UN OUVRAGE	U.11
Coefficient 4		

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour préparer les travaux de construction, de rénovation d'un ouvrage et les services associés. Par conséquent, il est amené à :

- analyser le contexte de son intervention, en sélectionnant et en traitant les données techniques, réglementaires, structurelles et de sécurité ;
- exploiter les outils numériques professionnels associés à la préparation de travaux ;
- justifier les choix techniques retenus dans le cadre de la construction de l'ouvrage, de son exploitation et de sa sécurisation ;
- réaliser des choix technologiques pour répondre aux contraintes et spécificités techniques de l'ouvrage ;
- de définir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E11 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Echanger et conseiller le client
T3	Expliquer le fonctionnement de l'installation.
A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T1	Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre
T2	Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
T3	Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV
A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T1	Gérer les stocks et des approvisionnements
T2	Vérifier et actualiser le planning du chantier
A6 : MAINTENANCE ET SAV	
T6	Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le dossier technique est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne "conditions" du référentiel de certification.

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et sur les savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Collecter les informations ;
- C2.1 - Décoder les informations ;
- C2.2 - Traduire une solution technique ;
- C2.3 - Effectuer les choix technologiques ;
- C2.4 - Déterminer les besoins des travaux.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences. La complexité du dossier technique, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : sous-épreuve écrite d'une durée de 4 heures.

Elle se déroule obligatoirement en salle.

Chaque candidat dispose :

- d'un espace individuel comprenant :
 - une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
 - des logiciels professionnels et des moyens multimédias adaptés s'ils sont prévus à la sous-épreuve.
- d'un dossier « support » (papier et numérique) à rendre en fin de sous-épreuve et constitué :
 - d'un dossier ressources ;
 - d'un dossier « sujet - réponses » sur lequel compose le candidat.

▪ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue).

Bien que sous la responsabilité du chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement ou en entreprise et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

ÉPREUVE E.1	ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE	COEFF. 7
Sous-épreuve E.12	SUIVI ET RÉALISATION D'OUVRAGES EN ENTREPRISE	U.12
Coefficient 3		

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour réaliser la structure de l'ouvrage et son étanchéité ainsi qu'organiser l'ensemble des travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Par conséquent, il est amené à :

- établir l'ensemble des documents administratifs et techniques nécessaires à la réalisation de travaux, de maintenance et de service ;
- communiquer avec sa hiérarchie afin de rendre compte de son activité et de l'avancement des tâches qui lui sont confiées en utilisant les outils numériques mis à sa disposition ;
- communiquer avec le client en étant vigilant à la posture adoptée ;
- participer à l'organisation et au suivi de chantier en respectant les plannings, en les faisant évoluer le cas échéant et en gérant les stocks et approvisionnements en matériels et matériaux ;
- réaliser une structure de type maçonnerie, préfabriquée ou en béton armé et le type d'étanchéité associée ;
- réceptionner tout ou partie de l'ouvrage ou une intervention ;
- proposer une démarche de prévention des risques professionnels basée sur l'identification des dangers d'une situation de travail, sur le repérage des risques potentiels et sur la hiérarchisation des risques en fonction de leur criticité (exposition, probabilité, gravité) ;
- participer à l'encadrement et à l'accompagnement d'apprentis et des stagiaires.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E12 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Échanger et conseiller le client
T3	Expliquer le fonctionnement de l'installation
T4	Rendre compte de son intervention
T5	Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T1	Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T1	Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements
T2	Vérifier et actualiser le planning du chantier
T4	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
T0	Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
T2	Mettre en œuvre une structure maçonnerie, préfabriquée et béton armé
T7	Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support

2. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat puis sur sa présentation orale devant un jury.

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Émettre et recevoir des informations ;
- C1.3 Établir un rapport d'activités oral ou écrit ;
- C1.4 Animer une équipe ;
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels ;
- C3.1 Etablir un ordre de service ;
- C3.3 Gérer les approvisionnements ;
- C3.4 Suivre et mettre à jour un planning ;
- C4.2 Réaliser une structure ;
- C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support.

L'évaluation du rapport d'activités est notée sur 30 points, celle de la présentation orale et de l'entretien sur 30 points.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

Les activités présentées, les compétences évaluées, le degré d'exigence et le temps de la sous-épreuve sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à la sous-épreuve.

▪ Évaluation ponctuelle (30 minutes).

Le rapport d'activités en entreprise est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation.

L'exposé, d'une durée maximale de 10 minutes, est suivi de 20 minutes d'entretien.

▪ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue).

Bien que sous la responsabilité du chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

À l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du rapport d'activités ;
- du support de présentation du rapport ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

3. PRODUCTIONS

3.1 Le rapport d'activités

Il comporte une trentaine de pages, dont une dizaine dédiées aux annexes, est structuré en deux parties complémentaires :

- La présentation de l'entreprise d'accueil, de sa structure, de ses activités, de la nature de ses marchés, des principaux chantiers représentatifs de l'activité de l'entreprise. La restitution doit être synthétique et professionnelle.
- La présentation d'un chantier :
Cette partie a pour objet de décrire sur le plan technique les ouvrages et les interventions réalisés par le candidat, de montrer son implication pour permettre leur réalisation, cela au sein d'une équipe, en interaction avec les différents acteurs du chantier et les différents partenaires de l'entreprise.
Le candidat doit mettre en exergue les problèmes qu'il a rencontrés, ses analyses, ses décisions et ses conclusions.

3.2 La présentation orale du rapport d'activités devant le jury

Les moyens de communication adaptés sont mis à la disposition du candidat (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...). L'exposé, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien qui porte sur le rapport d'activités et plus particulièrement sur le chantier présenté.

ÉPREUVE E.2	MISE EN ŒUVRE ET EN SERVICE DES EQUIPEMENTS	U.20
Coefficient 4		

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour implanter un ouvrage, mettre en œuvre l'ensemble des réseaux et des équipements et réaliser leur mise en service. Par conséquent, il est amené à :

- implanter l'ouvrage dans le respect du dossier technique d'exécution ;
- de mettre en œuvre le groupe de filtration, les équipements périphériques et de sécurité ;
- de mettre en service l'ensemble de ces éléments ;
- de mettre en œuvre les moyens de prévention des risques professionnels, de mesurer les écarts avec le prescrit et de les adapter en fonction de l'identification des dangers d'une situation de travail, du repérage des risques potentiels et de la hiérarchisation des risques en fonction de leur criticité (exposition, probabilité, gravité).

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E2 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T4	Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T3	Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	
T0	Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
T1	Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement
T3	Mettre en œuvre les pièces à sceller
T4	Mettre en œuvre les réseaux
T5	Mettre en œuvre le groupe de filtration
T6	Mettre en œuvre les équipements périphériques
T8	Effectuer la mise en eau
T9	Mettre en œuvre les équipements de sécurité

A5 : MISE EN SERVICE	
T1	Mettre en service le groupe de filtration
T2	Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau
T3	Mettre en service les équipements périphériques
T4	Mettre en service l'équipement de sécurité

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C4.1 Implanter l'ouvrage ;
- C4.3 Installer les pièces à sceller ;
- C4.4 Installer un groupe de filtration ;
- C4.5 Installer les équipements périphériques ;
- C4.6 Mettre en place les réseaux ;
- C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité ;
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels ;
- C6.1 Réaliser la mise en eau ;
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration ;
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques ;
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

▪ **Contrôle ponctuel : Épreuve pratique, d'une durée de 8 heures.**

La notation de l'épreuve s'effectue à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le dossier support remis au candidat comprend les ressources nécessaires à l'évaluation des compétences ciblées pour cette épreuve. Elles pourront être proposées au candidat sous une forme numérique, écrite ou matérielle.

▪ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, organisées au cours de la dernière année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'établissement de formation, en centre ou en entreprise.

Première situation d'évaluation : elle porte sur l'implantation d'un ouvrage.

Deuxième situation d'évaluation : elle porte sur la mise en œuvre des équipements périphériques, d'un groupe de filtration ou d'équipements de sécurité ainsi que leur mise en service.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

ÉPREUVE E.3	MAINTENANCE DES OUVRAGES ET TRAITEMENT DE L'EAU	U.30
Coefficient 6		

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour entretenir et procéder à la maintenance d'un ouvrage et pour réaliser le traitement de l'eau. Par conséquent, il est amené à :

- de procéder aux analyses de l'eau en mettant en œuvre les outils de mesure adaptés et traiter l'eau en paramétrant les équipements adaptés ;
- de réaliser de la maintenance corrective sur des équipements en mettant en œuvre une démarche de diagnostic, en établissant le devis de l'intervention ;
- de procéder aux réparations et de remettre en service les équipements ;
- de réceptionner l'intervention.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E3 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION	
T1	Collecter les informations
T2	Échanger et conseiller le client

A2 : ETUDE ET PREPARATION	
T2	Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
T3	Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV
T4	Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	
T3	Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention
T4	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A5 : MISE EN SERVICE	
T1	Mettre en service le groupe de filtration
T2	Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau

A6 : MAINTENANCE ET SAV	
T1	Nettoyer la piscine et ses équipements
T2	Traiter l'eau
T3	Contrôler les équipements
T4	Effectuer l'entretien de l'installation
T5	Hiverner et remettre en service
T6	Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C2.5 Établir un état des lieux de l'ouvrage ;
- C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant ;
- C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention ;
- C5.1 Analyser l'eau ;
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie ;
- C5.3 Traiter l'eau ;
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement ;
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres ;
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique ;
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements ;
- C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre ;
- C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

▪ **Contrôle ponctuel : Épreuve pratique, d'une durée de 6 heures.**

La notation de l'épreuve s'effectue à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le dossier support remis au candidat comprend les ressources nécessaires à l'évaluation des compétences ciblées pour cette épreuve. Elles pourront être proposées au candidat sous une forme numérique, écrite ou matérielle.

▪ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la dernière année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'établissement de formation, en centre ou en entreprise.

Première situation d'évaluation : elle porte sur l'analyse et le traitement de l'eau ainsi que le paramétrage des équipements associés.

Deuxième situation d'évaluation : elle porte sur la maintenance d'un équipement de l'ouvrage et la réalisation du devis d'intervention ainsi que de sa réception.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Education Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

ÉPREUVE E.4	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.41	Mathématiques	U.41
Coefficient : 1		

La définition de la sous-épreuve de Mathématiques est celle de l'épreuve de Mathématiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.4 ET CHIMIQUES	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.42	Sciences physiques et chimiques	U.42
Coefficient : 1		

La définition de la sous-épreuve de Sciences physiques et chimiques est celle de l'épreuve de Sciences physiques et chimiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.5	EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE	U.50
Coefficient : 3		

L'épreuve d'expression et connaissance du monde est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.6	LANGUE VIVANTE	U.60
Coefficient : 1		

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE UF1	LANGUE VIVANTE FACULTATIVE
--------------------	-----------------------------------

Épreuve orale - Durée totale : 30 minutes
Préparation : 15 minutes / Interrogation : 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue vivante étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme. Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.

ANNEXE V
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel
TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES

Brevet Professionnel « Métiers de la piscine » Arrêté du 21 octobre 1997 (dernière session d'examen : 2018)		Spécialité « Métiers de la piscine » de brevet professionnel défini par le présent arrêté (1 ^{ère} session d'examen : 2019)		
ÉPREUVES		Unités	ÉPREUVES	Unités
Épreuve E.1 : Etude d'installation	U11	A1 Etude de système et choix de solutions technologiques	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U.11
	U12	B1 Réalisation des documents d'exécution		
Épreuve E.2 : Préparation de l'installation ou du chantier		U.20	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12
Épreuve E.3 : Pratique : Entretien, dépannage	U 31	A3 Diagnostic	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
	U32	B3 Réparation intervention		
Épreuve E.4 : Mise en œuvre sur un chantier	U41	A4 Mise en œuvre d'un chantier	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U12
	U42	B4 Gestion, suivi de chantier et mise en service	Épreuve E.2 : Mise en œuvre et en service des équipements	U.20
Epreuve E6 Etude technologique et sciences appliquées	U61	A6 Technologies et sciences appliquées	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U11
	U62	B6 Traitement de l'eau	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
			Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41
			Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	U.42
Épreuve E.5 : Expression française et ouverture sur le monde		U.50	Épreuve E.5 : Expression et connaissance du monde	U.50
			Épreuve E.6 : Langue vivante	U.60
Épreuve facultative : Langue vivante étrangère		UF1	Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF1
Épreuve facultative : Hygiène et Prévention Secourisme		UF2		